

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE

—
COMMISSION
—

Direction Générale du
Marché Intérieur

LES REPERCUSSIONS DU MARCHE COMMUN
A L'EGARD DES CONSOMMATEURS

Rapport d'un groupe d'experts, établi sur
la demande de la Commission de la C.E.E.

TABLE DES MATIERES

	page
<u>SECTION A.- Introduction générale</u>	4
<u>SECTION B.- Les mesures de politique économique</u>	
Introduction	9
1 à 6. Les Instruments des finances publiques	11
7 - 8. Les Instruments de la monnaie et du crédit	15
9 -10. Les Instruments du taux de change	16
11 -18. Les Instruments de contrôle direct	16
19 -22. Réformes institutionnelles	20
Annexe : Importance des effets des mesures de politique économique prises dans le cadre de la C.E.E. ..	23
Bibliographie	24
<u>SECTION C.- Les effets du Marché commun sur les revenus des ménages</u>	
1. Considérations préliminaires	25
2. Constatations empiriques sur la croissance	27
3. Explications basées sur l'amélioration de l'allocation des ressources	29
4. Explications basées sur l'accélération de la croissance	33
5. Aspects nationaux et régionaux	37
6. Le cas particulier des agriculteurs	40
7. Le cas particulier des ouvriers	42
Annexe : Analyse des échanges internationaux	45
Bibliographie	47
<u>SECTION D.- Les effets du Marché commun sur la structure de la con- sommation</u>	
1. Introduction	50
2. La nature des effets terminaux	52
3. Les principaux processus par lesquels se manifeste l'in- fluence du Marché commun	55
4. Les méthodes d'approche	60
Bibliographie	65
<u>SECTION E.- Les effets du Marché Commun sur les prix</u>	
1. Introduction	66
2. Le mouvement général des prix	67
3. Le rapprochement des prix entre les six pays de la C.E.E.	75
4. Etude détaillée des prix de certains biens et services..	76
Bibliographie	78

	page
<u>SECTION F.- Le point de vue des consommateurs</u>	
1. Les buts d'une enquête	79
2. Le contenu du questionnaire	82
3. L'échantillonnage	83
4. L'étendue géographique	84
5. L'interprétation des réponses	84
Bibliographie	84
<u>APPENDICE.- Un modèle économétrique simplifié</u>	<u>86</u>

SECTION A.

INTRODUCTION GENERALE.

1. Portée de l'étude

L'établissement progressif de la Communauté Economique Européenne suscite un intérêt croissant pour le problème des répercussions du Marché Commun à l'égard des consommateurs. Le Parlement européen leur consacre une grande attention et a souligné à plusieurs reprises le grand intérêt que représente le développement de l'information dans ce domaine.

Comme complément de ses propres travaux dans ce domaine, la Commission a confié à un groupe d'experts une étude méthodologique concernant les répercussions du Marché Commun sur les consommateurs. Ce groupe propose dans le présent rapport des méthodes d'analyse économique et statistique permettant de répondre aux préoccupations du Parlement.

La nature des effets du Marché Commun peut se modifier dans le temps, notamment à la suite de décisions futures des autorités communautaires. Les méthodes proposées sont des méthodes applicables au moment où le présent rapport est rédigé (juillet 1964). Elles tiennent cependant compte de développements ultérieurs prévisibles de l'intégration économique.

2. Définition.

- a) Le Marché commun envisagé ici est celui qui a été créé par le Traité de Rome; les problèmes particuliers de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier et de l'EURATOM ne seront pas évoqués, sauf éventuellement ce qui concerne le prix que les consommateurs paient pour leur charbon.
- b) Par "consommateurs", on a entendu le secteur des Particuliers de la Comptabilité Nationale (à l'exclusion des collectivités et des institutions sans but lucratif).

3. Limitations.

- a) Les effets du Marché commun sur les consommateurs sont nombreux car les interdépendances sont très étroites dans des économies modernes. On s'est surtout efforcé ici de découvrir ceux qui affectent directement, dans un sens ou dans l'autre, le bien-être des consommateurs, à l'exclusion des changements dans les structures économiques et sociales (par exemple le développement des échanges internationaux), ainsi que dans les modes de vie dont on ne peut dire a priori s'ils sont bénéfiques. Le rapprochement des revenus et des prix entre les six pays n'a été envisagé qu'à titre accessoire, parce qu'il est impossible d'estimer ses effets sur le consommateur.
- b) Ont été exclues du champ d'investigation :
 - les conséquences politiques du Marché commun, tant entre les pays membres que vis-à-vis du reste du monde;
 - les conséquences du Marché commun sur les entreprises privées et publiques, et sur les finances des Six Etats de la Communauté;
 - les conséquences du Marché commun sur les pays non-membres, y compris les pays associés.

4. Méthodologie.

L'étude vise à mettre en évidence la différence entre l'évolution réelle de la situation depuis 1957 et l'évolution qui aurait été la plus probable en l'absence du Marché commun.

Il y a donc lieu de comparer la situation de 1957 à celle de 1963 ou même de 1964 et de dégager les faits et les facteurs dont on peut croire qu'ils sont dus à la mise en oeuvre du Traité de Rome. C'est là une tâche ingrate. En économie politique, comme d'ailleurs dans toutes les sciences sociales, l'identification des causes et des effets est rendue beaucoup plus difficile que dans les autres sciences :

- a) Parce qu'il est très difficile d'isoler les facteurs, de manière à étudier séparément leur influence.
- b) Parce que les facteurs sont extrêmement nombreux.
- c) Parce que les relations de cause à effet se modifient dans le temps, les hommes s'instruisant par l'expérience et leurs réactions se modifiant en conséquence. Parfois, l'effet peut même précéder la cause; c'est ce qui s'est produit lorsque certains chefs d'entreprise ont anticipé, dans leur ligne de conduite, les décisions qui restaient à prendre par les responsables de la politique économique.

Seul l'emploi de techniques mathématiques de plus en plus raffinées permet de dénouer tant bien que mal l'écheveau des relations causales. L'application de ces techniques requiert un développement considérable de l'appareil statistique.

5. Plan.

La suite de cette étude comprend :

Les décisions de politique économique.

Dans cette section sont énumérées les décisions résultant de la création du Marché commun. Ces décisions fournissent le cadre explicatif des effets du Marché commun. La terminologie utilisée est celle qui a été suggérée par TINBERGEN et développée récemment par un groupe d'économistes (a). Les décisions sont classées suivant les instruments de politique économique mis en oeuvre :

(a) voir la bibliographie figurant à la fin de la section B.

- finances publiques,
- monnaie et crédit,
- taux de change,
- contrôle direct,
- réformes institutionnelles.

Les effets du Marché commun sur les revenus des ménages.
(aspect "ressources").

On s'étonnera peut-être de voir une étude consacrée aux effets du Marché commun sur les consommateurs donner la priorité aux revenus de ces derniers par rapport à leur consommation proprement dite et aux prix qu'ils paient pour les biens et services qu'ils achètent. La raison en est que c'est surtout du côté de l'accroissement des revenus qu'il faut chercher la cause de l'amélioration du bien-être provoqué par le Marché commun; les effets sur l'ouverture plus grande de l'éventail des choix (section D) apparaissent à l'économiste comme moins essentiels que ceux dont il sera question ici; les effets de freinage de l'inflation générale des prix (début de la section E) sont difficiles à mesurer et surtout à interpréter en matière de bien-être; enfin, les effets de baisse - absolue ou relative - des prix de certains biens et services (fin de la section E) relèvent plus du domaine d'une facile propagande, basée sur l'illusion monétaire, que de celui d'un véritable accroissement du bien-être.

Les effets du Marché commun sur la structure de la consommation
(aspect "utilisation des ressources").

C'est un phénomène qui a été relativement peu étudié jusqu'ici. Des répercussions peuvent se produire tant au niveau des catégories de consommation qu'à celui de produits tout à fait particuliers, c'est-à-dire l'assortiment. Les méthodes d'analyse cherchent à dégager la nature des effets terminaux (c'est-à-dire l'augmentation des consommations par tête, l'introduction de produits nouveaux, l'élargissement de l'éventail des variétés et l'amélioration de la qualité des services rendus au consommateur) ainsi que les processus par lesquels ces effets se relient au Marché commun (politique macroéconomique d'application du Traité de Rome, modification dans la psychologie des producteurs et des consommateurs).

Les effets du Marché commun sur les prix.

C'est dans le domaine des prix que les espérances des consommateurs étaient les plus vives à l'aube du Marché commun; on s'attendait à des réductions de prix, entraînant des augmentations du niveau de vie. En fait, les baisses de prix que le Marché commun a causées sur certains produits ont disparu dans le tourbillon inflationniste de ces dernières années. Ceci n'est d'ailleurs pas de nature à troubler l'économiste, pour qui le bien-être est avant tout une question d'expansion des revenus réels.

Bien que le niveau des prix n'affecte pas directement le bien-être, il peut avoir une importance :

- lorsqu'il s'agit de freiner un mouvement de hausse trop rapide;
- d'un point de vue purement psychologique, si les consommateurs considèrent que la hausse des prix affecte leur bien-être indépendamment de leurs revenus réels.

Les méthodes de mesure portent sur les effets généraux (principalement conjoncturels), sur les effets particuliers sur certains biens et services et accessoirement sur les effets de rapprochement des prix entre les six pays.

Le point de vue des consommateurs eux-mêmes.

Il paraît indispensable d'enregistrer, en supplément de l'opinion des économistes et statisticiens, les vues des consommateurs eux-mêmes. Ceci suppose le recours à une enquête par sondage, qui doit être soigneusement préparée, tant du point de vue du questionnaire que de ceux de l'étendue géographique à couvrir et des méthodes d'échantillonnage.

Un modèle économétrique simplifié.

En appendice à l'ensemble de l'étude, un modèle économétrique s'efforce de présenter dans un cadre cohérent, les relations existant pour chacun des pays de la Communauté, entre le taux de croissance général de l'économie, le taux de croissance de certaines branches d'activité, la structure des importations et la structure de la consommation privée. Il illustre donc les sections consacrées aux effets du Marché commun sur les revenus des ménages et sur leur consommation.

SECTION B.

LES MESURES DE POLITIQUE ECONOMIQUE.

INTRODUCTION.

1. Les conséquences du Marché commun sur les consommateurs résultent, soit des effets des mesures de politique économique (a) prises en vertu du Traité de Rome, soit des effets de décisions prises par les producteurs en prévision de mesures futures. Il convient donc de commencer ce rapport méthodologique par un relevé de ces mesures de politique économique et de ces décisions des producteurs.

Ces dernières, cependant, ne peuvent être étudiées, faute de moyens d'investigation. C'est pourquoi nous nous limiterons à décrire schématiquement les mesures prises de 1958 à avril 1964 par les autorités de la Communauté Economique Européenne - le Conseil des Ministres et la Commission - et par les gouvernements des six pays membres, soit en vertu du Traité, soit grâce à l'action de la Commission.

Ne sont cependant pas considérées :

- les mesures dont on n'aperçoit pas, à première vue, les effets sur les consommateurs européens;
- les mesures prévues ou en préparation, qui n'étaient pas entrées en vigueur en avril 1964, à l'exception de quelques mesures prochaines et importantes. Il s'agit de la libération des prestations de service et du droit d'établissement, des réglementations techniques et d'hygiène et de certaines décisions de politique agricole.

(a) Pour la théorie de la politique économique, voir bibliographie, nos 1 à 5.

2. Les mesures sont classées par instruments mis en oeuvre, suivant une classification qui a fait ses preuves dans la description des politiques économiques nationales (b). Seule la politique agricole commune est traitée à part; elle constitue en effet une réforme institutionnelle par l'ensemble d'instruments qu'elle met en oeuvre et qu'il est très difficile de dissocier, du moins pour l'instant.

3. Nous nous sommes efforcés d'indiquer brièvement la nature des effets possibles des mesures sur le consommateur, en renvoyant aux sections et aux paragraphes (indiqués entre parenthèses) où ces effets sont expliqués (x). Nous avons aussi essayé d'évaluer l'importance des effets passés et futurs des mesures prises en utilisant les symboles suivants :

- * : effet négligeable
- ** : effet notable;
- *** : effet très important.

Lorsque des mesures attendues dans un proche avenir nous paraissent de nature à provoquer des effets additionnels, ceux-ci sont indiqués entre parenthèses. Les effets sont repris dans le tableau 1 annexé à cette section.

4. La description de la politique économique de la Communauté est plus malaisée qu'on ne pourrait croire. En effet :

- la publication des mesures des autorités communautaires est dispersée dans de nombreux documents (c);
- les rapports annuels ne donnent pas d'aperçus récapitulatifs;
- certaines mesures ne sont pas publiées;
- les mesures prises par les gouvernements nationaux sous l'influence de la Commission n'apparaissent nulle part systématiquement. A ce sujet, nous nous sommes limités aux modifications du taux de change et au contrôle des importations et des changes à l'égard des pays tiers.

(x) Inversément, lorsque des mesures sont évoquées dans les sections suivantes du rapport, le numéro de l'instrument est indiqué entre parenthèses.

(b) Cf bibliographie, n° 2.

(c) Cf bibliographie, n° 6 à 12.

- l'importance effective ou supposée des mesures n'est généralement indiquée qu'en termes imprécis.
Aussi, la description donnée ci-dessous risque-t-elle de présenter des lacunes.
C'est pourquoi nous croyons qu'il serait très utile que les services de la Commission tiennent à jour et publient périodiquement - par exemple trimestriellement - un catalogue complet des mesures de politique économique prises depuis 1958 par les autorités communautaires ou sous leur influence (avec renvois aux autres publications pour le détail des mesures). Ce catalogue pourrait aussi inclure les mesures prises dans le cadre de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

LES INSTRUMENTS des FINANCES PUBLIQUES.

1. Les subventions aux entreprises.

a) Mesures : En vertu des articles 92 et 93 qui interdisent les subventions pouvant affecter les échanges intra-communautaires et organisent leur suppression, les gouvernements et la Commission ont pris de nombreuses décisions supprimant ou modifiant ces subventions. Alors que les subventions de caractère régional et d'autres subventions admises par le traité sont nombreuses, la pratique des subventions à des branches ou industries particulières est en voie de disparition.

b) Effets possibles : Par leurs effets sur les importations et les exportations, ces mesures peuvent améliorer l'allocation des ressources [4a. *] et, par conséquent, agir sur la croissance des revenus. Elles peuvent en outre affecter les prix (E. *).

2. Les transferts aux particuliers.

a) Mesures.

- L'article 51 impose au Conseil d'adopter des mesures assurant la totalisation des périodes de cotisation et le paiement des prestations de sécurité sociale aux travailleurs

migrants et à leurs ayants-droit. Divers règlements ont été arrêtés de 1958 à 1964. Le nombre de bénéficiaires de ces mesures (travailleurs, personnes à charge et pensionnés) est évalué à environ 2 millions de personnes.

- L'article 125 prévoit que le Fonds social rembourse 50 % des dépenses publiques consacrées à la rééducation et à la réinstallation des chômeurs ou destinées à maintenir les rémunérations des travailleurs temporairement mis au chômage par suite de reconversion de leur entreprise. Au 31 décembre 1963, le Fonds social avait remboursé aux États membres un montant de 18,7 millions d'unités de compte de dépenses de rééducation professionnelle et un montant de 1,1 million d'unités de compte de dépenses de réinstallation des chômeurs. Ces montants correspondaient respectivement à la rééducation professionnelle de 142.000 chômeurs et à la réinstallation de 121.000 chômeurs.

b) Effets possibles : Ces diverses mesures peuvent influencer les revenus en général - en améliorant l'allocation des ressources (C4 c. *) - et les revenus des ouvriers en particulier (C8 *). Leur action sur le marché du travail peut en outre réduire les tensions inflationnistes (E *).

3. Les droits de douane intra-C.E.E.

a) Mesures :

- En vertu des articles 13 à 17, qui organisent la suppression progressive des droits de douane à l'importation, ceux-ci ont été abaissés par paliers. Depuis le 1er juillet 1963, la réduction globale est de 60 % des droits de base pour les produits industriels, 45 % pour les produits agricoles non libérés et 40 % pour les produits agricoles libérés.

- L'article 13 prévoit en outre l'élimination progressive des taxes d'effet équivalent à des droits de douane à l'importation. Celles-ci sont inventoriées. Une partie d'entre elles ont été supprimées par voie de procédure d'infraction ou de directives, d'autres lors de la mise en place de la politique agricole commune.

- Ainsi que l'impose l'article 16, les rares droits de douane à l'exportation perçus en Allemagne (sur les déchets de métaux) et en France (sur les animaux de race et les déchets de cuivre) ont été supprimés au 31 décembre 1961.

- Cependant, en vertu de l'article 226, qui prévoit des mesures de sauvegarde en faveur de secteurs menacés de difficultés graves et susceptibles de persister, la Commission a pris diverses décisions autorisant la perception de droits ou de taxes à l'importation. Les secteurs du soufre, du plomb, du zinc et de la soie en Italie en ont été les principaux bénéficiaires.

- D'autre part, le Conseil s'est servi de l'article 235, qui l'autorise à prendre toutes mesures imprévues pour réaliser l'un des objectifs de la Communauté, pour autoriser la perception de taxes compensatoires à l'importation de biens issus de transformations de produits agricoles.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent influencer les revenus par leurs effets sur l'allocation de ressources [04 a ***]. Elles peuvent aussi modifier la structure de la consommation [D **] et agir sur les prix [E *].

4. Les droits de douane du tarif extérieur commun (T.E.C.).

a) Mesures :

- Conformément aux articles 19 à 24 organisant l'établissement d'un tarif douanier commun à l'égard des pays tiers, des rapprochements ont été opérés entre les droits nationaux et le T.E.C. diminué de 20 %. Les différences ont été réduites de 60 % pour les produits industriels (depuis le 1er juillet 1963) et de 30 % pour les produits agricoles (1er janvier 1962). Vues globalement, ces mesures ont augmenté les tarifs allemand et BENELUX et diminué les tarifs italien et français.

- L'article 111 prévoit des négociations tarifaires avec les pays tiers. Les concessions tarifaires accordées par les pays membres aux pays du GATT avant l'établissement du TEC ont été renégociées en 1961-1962, et remplacées par des concessions communautaires. Les négociations "DILLON" ont, en outre, abouti en 1962 à des accords avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne (réduction de 20 % du TEC sur certains postes) et avec quelques autres pays.

- En application de l'article 25, qui prévoit l'octroi de contingents tarifaires à droit réduit ou nul en cas de difficulté d'approvisionnement, quelque 270 contingents annuels ont été octroyés pour les années 1961, 1962 et 1963.

- Autorisé par l'article 28 à opérer des suspensions ou modifications du TEC, le Conseil a décidé :

- des diminutions provisoires pour des raisons de pénurie générale dans les pays membres;
- une augmentation, par rétorsion, sur les importations de plastique des Etats-Unis;
- des diminutions en faveur de l'Inde, de l'Iran et de certains produits tropicaux;
- et des modifications pour raisons techniques.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent affecter l'allocation des ressources [C.4a *] et les revenus, ainsi que la structure de la consommation [D **] et les prix [E *]. Les effets seront en général de sens opposé, d'une part en Allemagne et dans le Bénélux, d'autre part en France et en Italie.

5. Les impôts indirects sur les transactions intérieures.

a) Mesures :

- L'article 95 impose de corriger les impôts sur les produits importés des pays membres qui dépassent ceux perçus sur les produits nationaux similaires. Des taxes ont été supprimées ou réduites, encore que les difficultés de calcul aient freiné la procédure; d'autres, en revanche, ont été augmentées, notamment en Belgique et en Allemagne.

- En vertu de l'article 96, qui interdit d'accorder aux exportations des ristournes supérieures aux impôts dont elles ont été frappées, des aménagements ont été apportés à ces ristournes.

- Conformément à l'article 17, certains gouvernements, notamment ceux de Belgique et d'Allemagne, ont remplacé des droits de douane à caractère fiscal par des taxes intérieures.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent influencer la croissance des revenus à travers l'allocation des ressources [C.4 a *(*)]. Elles peuvent aussi modifier la structure de la consommation privée [D *(*)] et agir sur les prix [E *].

6. Les soldes budgétaires.

a) Mesures.

- La Commission a recommandé aux Etats membres de limiter leurs dépenses et - éventuellement - d'accroître leurs recettes afin de réduire l'effet inflationniste de l'impasse publique.

- Les augmentations et diminutions des dépenses et recettes publiques résultant des mesures énumérées ci-dessus ont pu affecter les soldes des opérations budgétaires des Etats membres, pour autant que des mesures de ces derniers ne les aient pas compensées.

b) Effets possibles : Ces modifications des soldes budgétaires peuvent exercer une influence sur les prix (E *).

LES INSTRUMENTS de la MONNAIE et du CREDIT.

7. Les prêts aux entreprises.

a) Mesures : L'article 130 charge la Banque européenne d'Investissement d'octroyer des prêts et des garanties pour le financement de projets de développement régional et d'autres projets qui, par leur ampleur ou leur nature, ne peuvent être entièrement couverts par les moyens de financement nationaux. A la fin de 1962, la Banque avait accordé des prêts pour un montant de 254 millions d'unités de compte, dont 164 millions pour l'Italie.

b) Effets possibles : Ces prêts peuvent agir sur la croissance des revenus en augmentant les investissements [C 5a *] en particulier dans les pays et les régions qui en ont bénéficié [06 **].

8. Autres instruments de la monnaie et du crédit.

a) Mesures : La Commission a, à plusieurs reprises, recommandé d'utiliser les instruments monétaires de manière à freiner l'inflation sans réduire l'offre.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent agir sur les prix [E *].

LES INSTRUMENTS du TAUX de CHANGE.

9. La dévaluation.

a) Mesures.

- Le 28 décembre 1958, le franc français a été dévalué de 17,55 %, au moins en partie dans la perspective de l'entrée en vigueur du Marché commun.

b) Effets possibles : Cette dévaluation a rétabli un équilibre favorable à l'allocation des ressources et à la croissance des revenus (04a **) et a pu provoquer une certaine hausse des prix (E *).

10. La revalorisation.

a) Mesures : Une revalorisation de 5 % du mark (sui- vie d'une revalorisation identique du florin) a été opérée le 4 mars 1961. Les suggestions de la Commission peuvent avoir influencé cette décision.

b) Effets possibles : Ces revalorisations ont aussi pu agir favorablement sur l'allocation des ressources et les revenus (04a *) et freiner la hausse des prix [E *].

LES INSTRUMENTS de CONTROLE DIRECT.

11. Le Contrôle des importations intra-C.E.E.

a) Mesures :

- Les articles 33 à 36 organisent la suppression progressive des restrictions quantitatives à l'importation des biens. Depuis le 1er janvier 1962, la libération est complète pour les produits industriels, à l'exception des produits sous monopole (cf 13 ci-dessous). La Commission a en outre supprimé quelque 100 contingents agricoles pour lesquels les importations ont été inférieures au contingent ouvert durant deux années consécutives. Des directives en préparation fixeront sur le rythme de suppression des mesures d'effet équivalent à des contingents.

- L'article 63 impose l'établissement d'un programme général de suppression des restrictions à la libre prestation des services. Le programme a été établi en 1961. Le Conseil

a commencé son application en 1963 et 1964, par voies de directives (cinéma, commerce de gros, auxiliaires du commerce et de l'industrie). D'autres directives sont en préparation.

- Les articles 74-75 prévoient une politique commune des transports. La seule mesure prise fut la libération, en 1962, de certains transports internationaux de marchandises pour compte d'autrui.

- Conformément à l'article 226, qui prévoit des mesures de sauvegarde en faveur de secteurs menacés de difficultés graves, la Commission a autorisé des restrictions protégeant quelques secteurs, principalement ceux du soufre, du plomb, du zinc et de la soie en Italie.

b) Effets possibles : Ces diverses mesures ont pu influencer la croissance des revenus à travers l'allocation des ressources (C4a et b **), ainsi que la structure de la consommation (D *) et les prix (E *).

12. Le contrôle des importations des pays tiers.

a) Mesures :

- L'uniformisation de la politique commerciale à l'égard des pays tiers, prévue par l'article III, est en voie de réalisation. Elle a, jusqu'à présent, donné lieu à des réductions du nombre de listes restrictives et des positions tarifaires y figurant.

- La Commission a recommandé de libérer les importations en provenance des pays tiers comme mesure anti-inflationniste.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent agir sur la croissance des revenus en améliorant l'allocation des ressources [C4a *], ainsi que sur la structure de la consommation (D*) et les prix (E *).

13. Les importations d'Etat intra-C.E.E.

a) Mesures : L'article 37 impose un aménagement progressif des monopoles nationaux menant à la suppression de toute discrimination. Quelques aménagements ont été opérés à la suite de recommandations de la Commission ou par décision des gouvernements. Mais la libération, dans ce domaine, demeure très limitée.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent agir sur l'allocation des ressources [C 4a *] et les revenus, sur la structure de la consommation [D *] et sur les prix (E *).

14. Le contrôle des exportations intra - C.E.E.

a) Mesures :

- La libération des exportations est réalisée depuis 1962, conformément à l'article 34 du traité.

- En application de l'article 103, qui permet au Conseil de prendre des mesures de politique conjoncturelle, quelques restrictions provisoires ont été autorisées afin de limiter des augmentations de prix.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent affecter l'allocation des ressources et les revenus (C 4a *) ainsi que les prix [E *].

15. Le contrôle de l'immigration intra-C.E.E.

a) Mesures :

- Les articles 48 et 49 définissent la libre circulation des travailleurs et en organise l'établissement. Jusqu'à présent, deux règlements du Conseil, émis en 1961 et en 1964, ont réduit la priorité d'emploi accordée aux nationaux sur les ressortissants des autres Etats membres, établi la priorité de ces derniers sur ceux des pays tiers et assoupli les conditions d'obtention du permis de travail.

- La Commission a recommandé de recourir à l'immigration comme moyen de lutte anti-inflationniste.

- Le programme de suppression des restrictions à l'établissement de travailleurs indépendants étrangers, prévu par l'article 54, a été établi en 1961. Il a donné lieu, en 1963 et 1964, à quelques directives en faveur de l'agriculture, du commerce de gros et des auxiliaires du commerce et de l'industrie. D'autres directives sont en préparation.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent agir sur la croissance des revenus en améliorant l'allocation des ressources (C 4c.*). Elles peuvent, en particulier, affecter les revenus des ouvriers (C 8 *). La liberté d'établissement peut en outre modifier la structure de la consommation (D *) et la mobilité du travail peut limiter l'inflation (E *).

16. Le contrôle des changes.

a) Mesures ;

- En vertu des articles 67 à 69, qui organisent la libération des mouvements de capitaux entre pays membres, deux directives du Conseil, datant de 1960 et 1962, ont libéré certains mouvements de manière conditionnelle ou non. La libération est en fait assez poussée, bien que la France, l'Italie et les Pays-Bas n'aient pas réalisé la libération conditionnelle. En outre, la lenteur administrative constitue encore un obstacle non négligeable.

- Aucune mesure n'a été prise pour la coordination - prévue par l'article 70 - des politiques de change des Etats membres à l'égard des pays tiers. Mais, en fait, les Etats membres ont opéré, dans ce domaine, une libération parallèle à celle opérée entre eux.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent influencer la croissance des revenus en améliorant l'utilisation des capitaux (C 5 a *). Par leur action sur le développement des productions, elles peuvent aussi affecter la structure de la consommation (D *).

17. Le contrôle des prix.

a) Mesures : En application de l'article 70, un règlement de 1961 a supprimé les tarifs de transport discriminatoires.

- Les tarifs de transport de caractère protectionniste sont interdits par l'article 80 et donc, en principe, supprimés. Mais, en vertu du même article, la Commission a autorisé divers tarifs exceptionnels pour des motifs de politique régionale ou de concurrence entre les modes de transport.

- En matière de pratiques de dumping, que la Commission doit prévenir, (article 91), vingt cas ont été examinés et deux recommandations ont été émises.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent surtout agir sur les prix (E *) . Celles résultant des articles 79 et 80 peuvent aussi affecter l'allocation des ressources et donc la croissance des revenus (C 4a et b *).

18. Le contrôle des salaires.

a) Mesures : L'article 119 impose l'application, durant la première étape, du principe de l'égalité des rémunérations des hommes et des femmes. Une certaine égalisation a été opérée depuis 1962, mais avec des lacunes et des retards sur le calendrier arrêté en 1961.

b) Effets possibles : cette égalisation peut agir sur les revenus des ouvriers (C 8 *).

REFORMES INSTITUTIONNELLES.

19. Réforme des conditions de concurrence.

a) Mesures : L'interdiction des accords, associations, pratiques concertées et abus de position dominante pouvant affecter le commerce intracommunautaire (art. 85-86) a été précisée par un règlement de 1962. En fait, jusqu'à présent, l'effet a été limité au choc psychologique (37.000 dossiers ont été établis). L'utilisation d'une procédure simplifiée pour la notification des accords de représentation exclusive a en outre amené la suppression de clauses de prix imposés.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent agir sur la croissance des revenus en améliorant l'allocation des ressources [C4a et d *(*)] . Elles peuvent aussi modifier la structure de la consommation (D *) et peser sur les prix (E *) .

20. Réforme des réglementations techniques et d'hygiène.

a) Mesures : Conformément aux articles 100 et 101, le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives affectant l'établissement ou le fonctionnement du Marché commun fera l'objet de directives du Conseil.

Les premières directives - touchant notamment les produits pharmaceutiques - seront sans doute émises prochainement.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent agir sur la croissance des revenus en améliorant l'allocation des ressources [C 4 a *(*)]. Elles peuvent aussi modifier la structure de la consommation (D *) et les prix (E *).

21. Accords d'association.

a) Mesures :

- En application des articles 131 à 136, les Pays et Territoires d'Outremer ont été associés à la Communauté par une convention annexée au Traité et renouvelée en 1963. Outre des dispositions sans influence sur le consommateur européen (telle l'aide du Fonds de Développement), l'association porte principalement réduction des droits de douane et des restrictions à l'importation en faveur de ces pays.

Conformément à l'article 238, qui permet à la C.E.E. de s'associer à des Etats tiers, la Grèce a été associée à la Communauté en 1962. Elle bénéficie du régime douanier intra-C.E.E., adopte le tarif extérieur commun et réduit progressivement les droits à l'importation des produits de la C.E.E.

L'association de la Turquie, signée en 1963, n'est pas encore entrée en vigueur. Durant la phase préparatoire de cinq ans, des contingents tarifaires lui seront ouverts par la C.E.E.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent avoir des effets sur l'allocation des ressources et les revenus (C 4 a *).

22. Réforme des politiques agricoles.

a) Mesures : La politique agricole commune, qui fait l'objet des articles 38 à 47 du traité, a été mise en route, de 1962 à 1964, par l'établissement progressif du Marché commun des céréales, de la viande porcine, des oeufs, des volailles, des fruits, des légumes, du vin, du lait, de la viande bovine et du riz, soit 85 % de la production agricole de la Communauté. Dans l'ensemble, les mesures consistent :

- à établir progressivement la libre circulation et un prix unique à l'intérieur de la Communauté; au moyen de prélèvements (droits de douane) dégressifs;
- à maintenir le prix unique au moyen d'interventions (subventions, stockage, etc);
- à protéger l'agriculture communautaire par voie de prélèvements sur les importations des pays tiers, et à subventionner les exportations vers ceux-ci (restitution);
- et, enfin, à créer un Fonds d'orientation et de garantie finançant ces diverses interventions et octroyant des subventions structurelles.

Des décisions futures préciseront la politique agricole, notamment en ce qui concerne le prix unique.

b) Effets possibles : Ces mesures peuvent affecter les revenus en général - à travers l'allocation des ressources [C 4a * (*)] -, les revenus des agriculteurs en particulier, [C 7*(*)] la structure de la consommation [D*(*)] et les prix (E *).

Tableau 1.- IMPORTANCE des EFFETS des MESURES de POLITIQUE ECONOMIQUE PRISES dans le CADRE de la C.E.E.

Instruments mis en oeuvre.	E f f e t s s u r :					
	les revenus (Section C)				la structure de la consommation (Sect.D)	les prix (Sect. E)
	Par l'amélioration de l'allocation (C 3)	par la croissance (C 4)	par les régions (C 5)	agriculteurs (C 6)		
1. Subventions	*					*
2. Transferts aux particuliers	*				*	*
3. Droits de douane intra-C.E.E.	***				**	*
4. TEC	*				**	*
5. Impôts indirects	*(*)				*(*)	*
6. Soldes budgétaires						*
7. Prêts aux entreprises		*	**			
8. Autres instruments de crédit						*
9. Dévaluation	**					*
10. Revalorisation	*					*
11. Contrôle des importations intra-C.E.E.	**				*	*
12. Contrôle des importations des pays tiers	*				*	*
13. Importations d'Etat	*				*	*
14. Contrôle des exportations	*					*
15. Contrôle de l'immigration	*				*	*
16. Contrôle des changes		*			*	*
17. Contrôle des prix	*					*
18. Contrôle des salaires					*	
19. Réformes des conditions de concurrence	*(*)				*	*
20. Réforme des réglementations techniques et d'hygiène	*(*)				*	*
21. Accords d'association	*					*
22. Réforme des politiques agricoles	*(*)			**	*(*)	*

BIBLIOGRAPHIE.

Théorie.

1. J. TINBERGEN, Economic Policy : Principles and Design. North-Holland Publishing Cy, Amsterdam 1956.
2. E. KIRSCHEN, J. BENARD, H. BESTERS, F. BLACKABY, O. ECKSTEIN, J. FAALAND, F. HARTOG, L. MORISSENS and E. TOSCO, Economic Policy in our Time, North-Holland Publishing Cy, Amsterdam 1964 (voir en particulier le chapitre XV : European integration).
3. E. KIRSCHEN, Economic Policy and Integration. Rapport à la semaine de Bruges, mars 1964.
4. E. KIRSCHEN et L. MORISSENS, Les motivations de l'homme politique en matière économique. Cahiers économiques de Bruxelles, n° 20.
5. E. KIRSCHEN et L. MORISSENS, Une exploration de la fonction de bien-être en politique économique. Cahiers économiques de Bruxelles, n° 22.

Description de la politique économique de la Communauté Economique Européenne (sources principales).

6. Traité instituant la C.E.E.
7. Rapports généraux de la Commission sur l'activité de la Communauté.
8. Rapport sur l'exécution du Traité (janvier 1958 - janvier 1962).
9. Journal officiel des Communautés Européennes.
10. Bulletin de la Communauté Economique Européenne.
11. Communauté Européenne. Bulletin mensuel d'information.
12. Europe - Documents.

SECTION C.

LES EFFETS DU MARCHÉ COMMUN SUR
LES REVENUS DES MÉNAGES.

1. CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

Les mécanismes par lesquels le Marché commun peut influencer les revenus des ménages appartiennent à deux catégories nettement distinctes, du moins en théorie.

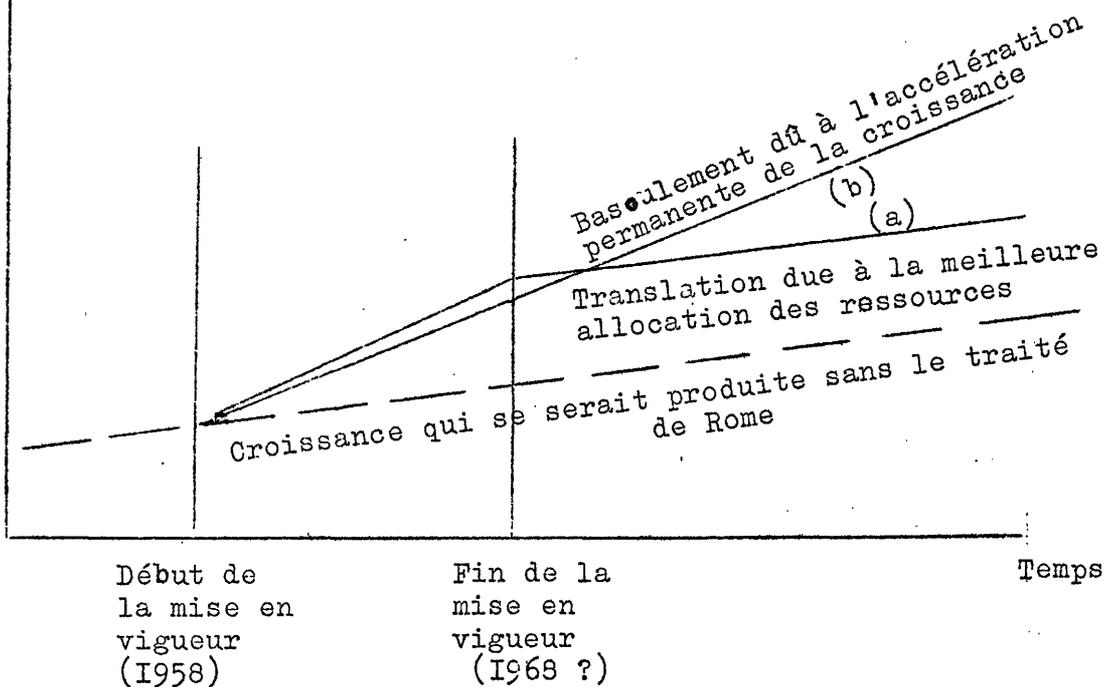
Dans le premier cas, le Marché commun agit en améliorant l'allocation des ressources sur le territoire des pays membres par le seul fait qu'il rend à la concurrence la possibilité de jouer pleinement son rôle - possibilité qu'elle avait perdue par suite du protectionnisme et des cartels, trusts et monopoles. Il s'agit là d'un effet de statique comparée, probablement important, mais dont les résultats seront atteints une fois pour toutes lorsque le Traité de Rome aura été entièrement exécuté. Il ressort du graphique 1 - où, pour simplifier, les taux de croissance ont été supposés constants - que l'effet du marché commun consiste dans une translation vers le haut de la courbe de croissance du P.N.B. (courbe (a)).

Par contre, si l'on croit que le Marché commun se manifeste surtout par des modifications permanentes dans la quantité et la qualité des facteurs de la production (travail, capital; recherche scientifique, progrès organisationnel), ses effets relèvent de la dynamique économique; ils se traduiront par une accélération permanente du taux de croissance, c'est-à-dire par un basculement vers le haut de la courbe de croissance du P.N.B. (courbe (b)).

On notera que les deux catégories d'explications conduisent à des résultats de même nature pendant toute la période qui sépare le début et la fin de la mise en vigueur du Traité de Rome. Le moment n'est pas encore venu où les statistiques permettront de distinguer les importances des deux mécanismes.

Graphique 1.- Illustration théorique des effets de la meilleure allocation des ressources (courbe a) et de l'accélération permanente de la croissance (courbe b).

PNB
(échelle
logarith-
mique)



Les effets sur les revenus sont des phénomènes qui ne se laissent pas aisément mesurer et expliquer. Nous commencerons par des constatations empiriques sur les taux élevés de croissance des revenus par tête (paragraphe 2) et nous verrons à cette occasion qu'une vue trop simpliste risque de fausser les conclusions. Suivront les développements relatifs aux mécanismes de l'amélioration de l'allocation des facteurs - circulation des biens, des services et des hommes et concurrence intérieure - (paragraphe 3) et de l'accélération permanente de la croissance par suite de l'accroissement des facteurs de la

production (paragraphe 4). Après une digression sur certains aspects géographiques - nationaux et régionaux - de la croissance (paragraphe 5), nous concluons par l'examen des cas particuliers de deux classes sociales : les agriculteurs (paragraphe 6) et les ouvriers (paragraphe 7); dans les deux cas, nous traiterons d'abord les constatations empiriques, puis les tentatives d'explication.

Il faut ajouter, à propos de toutes les tentatives d'explication, que celles-ci seront d'autant plus convaincantes qu'elles pourront s'appuyer sur un modèle plus complet des économies nationales; seul un modèle permet de tenir compte - même d'une manière simplifiée - des multiples interdépendances qui caractérisent les économies développées; et, en particulier, de déterminer les courbes (a) et (b). Si, dans cette section, nous sommes amenés à rechercher comment mesurer un par un les effets du Marché commun sur les revenus des ménages, il s'agit là d'une méthode d'exposition. Les divers effets devront être combinés, par exemple comme le montre le modèle figurant en appendice I à la présente étude.

2. CONSTATATIONS EMPIRIQUES SUR LA CROISSANCE (a).

La croissance du produit national brut par tête, et par conséquent des revenus par tête, a été particulièrement rapide dans les pays du Marché commun; ce phénomène est antérieur à la signature du Traité de Rome, ainsi qu'il ressort du tableau 2 ci-dessous. En fait, une accélération de la croissance des revenus par tête n'est enregistrée qu'en Belgique, en Italie et, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas, tandis que le Luxembourg a vu sa croissance fortement ralentie.

Afin d'éliminer ou du moins de réduire l'influence de la conjoncture ou d'éléments accidentels, ces taux d'accroissement doivent être comparés à ceux réalisés dans des pays extérieurs au Marché commun. Les pays tiers retenus ici ont été choisis en tant que pays à régime capitaliste et économiquement développés. La Grande-Bretagne, la Suède et la Suisse représentent l'Association Européenne de Libre Echange, la première comme principal partenaire, la seconde comme pays scandinave et la troisième comme pays continental. Les Etats-Unis et le Japon représentent les pays non-européens et sont choisis en raison de leur importance.

(a) Cf Bibliographie, nos 1 à 4.

Le tableau 2 indique qu'à l'exception de la Grande-Bretagne, la croissance des revenus par tête s'est davantage accélérée depuis 1958 dans les pays tiers que les pays de la C.E.E.

Tableau 2.- Taux de croissance annuels moyens du P.N.B. par tête, à prix constants.

	De 1953 à 1958.	De 1958 à 1963	rapport $\frac{1958-63}{1953-58}$
<u>Pays de la C.E.E.</u>			
Allemagne	5,7	5,3	0,94
Italie	4,9	6,6	1,35
France	3,6	3,5	0,97
Pays-Bas	2,9	3,3	1,14
Belgique	2,1	3,2	1,52
Luxembourg	3,8	1,1	0,29
Total C.E.E.	4,4	4,65	1,06
<u>Quelques autres pays capitalistes développés</u>			
Etats-Unis	- 0,02	2,5	p.m.
Grande-Bretagne	2,0	1,7	0,85
Suède	2,8	4,3	1,54
Suisse	2,8	5,4	1,93
Japon	4,5	14,8 (a)	3,29

Sources : PNB : Département d'Economie Appliquée sur la base des statistiques de l'O.N.U.
Population : OCDE.

(a) 1958-1961 pour le Japon, ce qui a peut-être pour effet d'exagérer l'accélération de la croissance dans ce pays.

Ce fait, peu encourageant pour la recherche des effets du Marché commun, peut s'expliquer en partie par une mauvaise élimination de l'influence de la conjoncture (c'est le cas pour les Etats-Unis). Il peut aussi provenir du choix des pays tiers. Les dimensions économiques et les revenus par tête de ces pays étant très différents. A cet égard, la comparaison devrait certainement porter sur un plus grand nombre de pays. D'autre part, des différences, de pays à pays, dans les variations de la croissance peuvent s'expliquer par des facteurs psychologiques : le Marché commun peut avoir surtout stimulé la production dans certains pays et la consommation dans d'autres.

3. EXPLICATIONS BASEES SUR L'AMELIORATION DE L'ALLOCATION DES RESSOURCES.

Pour chaque explication, nous rappellerons les mesures de politique économique susceptibles de constituer le point de départ d'un mécanisme aboutissant à une augmentation des revenus des ménages (les numéros sous lesquels les mesures figurent dans la section B sont indiqués entre parenthèses); il ne faut évidemment pas oublier qu'il existe encore de nombreuses mesures à prendre dans ce domaine.

a) Effets de la circulation accrue des biens.

Le principal objectif du Marché commun est d'améliorer la division internationale du travail en supprimant les obstacles à la circulation des biens. Bien que certaines mesures puissent avoir des effets partiellement négatifs à cet égard - notamment le tarif extérieur commun (4)(x) et la politique agricole (22), la plupart des mesures prises jusqu'à présent concourent à cet objectif, qu'il s'agisse de la suppression des droits de douane (3), du contrôle direct des échanges (11, 12, 13, 14) et des obstacles techniques (20), des modifications apportées aux subventions (1) et aux impôts indirects (5), de la réglementation des cartels et monopoles (19), des accords d'association (21) ou même des modifications du taux de change (9, 10).

La circulation accrue des biens se traduit dans l'économie des pays membres par une spécialisation plus poussée des productions. Des déplacements de main-d'oeuvre et de capitaux se produisent des entreprises marginales naguère protégées,

(x) Rappelons que les chiffres arabes entre parenthèses indiquent les instruments cités dans la section B.

des secteurs cartellisés et des entreprises qui jouissaient d'un monopole vers les branches d'activité où leur productivité est plus élevée.

D'autre part, la nouvelle dimension du marché ouvert aux producteurs, entraîne des concentrations d'entreprises et un accroissement de la productivité dû aux économies d'échelle. C'est ce qu'on appelle communément l'effet d'un "marché de 170 millions d'habitants". Il se peut cependant que le Marché commun ait d'abord eu un effet d'imitation tendant à rapprocher les structures de production des six pays et donc à freiner la spécialisation.

Les effets que le Marché commun exerce sur les revenus des consommateurs à travers ces mécanismes peuvent s'estimer de trois manières, dont chacune comporte deux stades.

(i) Analyse des entreprises : on recense l'évolution du nombre et la dimension des entreprises avant et après l'entrée en vigueur du Marché commun et on passe de là à l'évaluation du gain (en % du PNB ou de la valeur ajoutée des branches) résultant de l'accroissement de la concentration (b).

(ii) Analyse de la structure de la production : il s'agit tout d'abord d'améliorer les statistiques de comptabilité nationale, de façon à pouvoir comparer les évolutions des structures détaillées de la production des six pays, et ainsi de mesurer l'augmentation de la spécialisation. Il faudra ensuite évaluer le gain du PNB dû à celle-ci.

(iii) Analyse des échanges internationaux : on recense l'accroissement des échanges intra-communautaires avant et après la mise en vigueur du marché commun et on évalue l'effet de l'accroissement des échanges sur le P.N.B. Le premier stade ne soulève pas de difficultés tant qu'il ne s'agit que de recueillir les données statistiques. Par contre, il se heurte au problème de la diversion des échanges, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre (c), ainsi qu'à celui de l'identification des effets du seul Marché commun sur les échanges (d); une solution de ce dernier problème est reprise dans l'annexe à cette section.

(b) Cf bibliographie, n° 5.

(c) Cf bibliographie, nos 6 à 8.

(d) Cf bibliographie, nos 9 à 16.

Pour ce qui concerne le deuxième stade, on manque actuellement d'indications utilisables. Un ordre de grandeur a cependant été avancé par J. TINBERGEN lors du colloque organisé par le Collège de Bruges en mars 1964 (e) : un accroissement de 20 % des échanges s'accompagnerait d'une augmentation du PNB d'environ 1 %.

b) Effets de la circulation accrue des services.

La libre circulation des services doit se réaliser d'une part en libérant les prestations de services (11), d'autre part, en mettant en oeuvre une politique commune des transports (17). Mais les réalisations, dans ces domaines, sont encore très limitées.

Les effets qu'on peut attendre de cette évolution sont d'ailleurs d'importance secondaire. Ils portent principalement sur les transports, branche d'activité où la concurrence doit rétablir un meilleur équilibre entre les modes de transport et éliminer les entreprises marginales et notamment amener la suppression de lignes de chemin de fer non rentables.

Les méthodes d'étude applicables ne sont pas détaillées ici; elles s'inspirent de ce qui a été dit plus haut à propos des biens.

c) Effets des mouvements accrus de main-d'oeuvre.

Le Marché commun facilite les mouvements de main-d'oeuvre entre les six pays, en relâchant le contrôle de l'immigration (15), et par des mesures portant sur les transferts aux particuliers (2).

Les mouvements de main-d'oeuvre augmentent les revenus selon un double mécanisme. D'une part, elles permettent de résorber les poches de chômage existant encore en Italie, fournissant ainsi une main-d'oeuvre précieuse aux autres pays. D'autre part, elle assure un emploi plus rationnel de la main-d'oeuvre disponible sur le territoire des Six (f). Il faut cependant noter, à cet égard, que les travailleurs immigrés dans un pays membre de la communauté sont souvent soumis à des restrictions limitant d'éventuels changements de profession.

(e) Cf bibliographie, no 17.

(f) Cf bibliographie, n° 18.

Cependant, les effets du Marché commun ont probablement été faibles dans ce domaine, car les hommes ne se déplacent, en quantités importantes, que poussés par la misère, le chômage ou les persécutions. Il faudrait, en premier lieu, évaluer l'accélération des migrations qui se serait produite depuis le début du Marché commun; à cet égard un travail statistique préliminaire devrait être effectué, les seules statistiques couvrant tous les pays du Marché commun (celles de l'O.N.U.) n'étant disponibles que pour les années 1950 à 1955 et pour 1957 et 1959.

En second lieu, on pourrait considérer que l'accroissement du Produit National Brut est égal au salaire des travailleurs immigrants; multiplié par un nombre :

- plus élevé que 1 lorsque le travailleur provient d'Italie (car il était probablement chômeur en Italie et car la valeur ajoutée qu'il rend possible contient des postes autres que sa rémunération; un multiplicateur égal à 1,5 paraît raisonnable);
- inférieur à 1 lorsque le travailleur provient d'un autre pays où régnait le plein emploi; un multiplicateur de l'ordre de $0,33 \times 1,5 = 0,5$ paraît raisonnable ici, le chiffre 0,33 étant censé représenter la différence de rémunération qui provoque la migration du travailleur.

d) Les effets de la concurrence intérieure.

En prohibant les pratiques restrictives et les abus des monopoles (19), le Marché commun ne favorise pas seulement la division internationale du travail. La concurrence des producteurs des autres pays de la C.E.E. provoque aussi une meilleure allocation des ressources à l'intérieur de chacun des pays, car elle met fin à des monopoles et provoque souvent la désagrégation des ententes nationales.

L'étude de ces effets implique d'abord la connaissance systématique des monopoles disparus et des ententes brisées. Il faudrait ensuite évaluer la réduction du P.N.B. que ces monopoles et cartels provoquaient précédemment.

4. EXPLICATIONS BASEES sur l'ACCELERATION de la CROISSANCE.

Le rythme même de la croissance des pays du Marché commun a été modifié vers le haut dans la mesure où les facteurs de la production sont devenus plus abondants d'une manière permanente. Nous retiendrons ici seulement ce qui concerne les capitaux, la recherche scientifique et l'application plus rapide des découvertes techniques. Les effets du Marché commun sont probablement peu importants pour le facteur travail (car il s'agit surtout de récupérer, une fois pour toutes, les chômeurs italiens), pour les terres (qui sont déjà presque entièrement exploitées sur tout le territoire de la communauté) et enfin pour l'éducation (la réadaptation de certaines catégories de travailleurs a été envisagée au paragraphe précédent).

a) augmentation permanente du stock de capital.

L'action du Marché commun s'est probablement produite à la fois :

- (i) du côté de la demande de capitaux, grâce à des décisions d'investir plus nombreuses, sous l'effet stimulant de la concurrence internationale et, dans une moindre mesure, grâce aux prêts de la Banque d'Investissement (7);
- (ii) du côté de l'offre de capitaux, à travers :
 - un développement de l'épargne des entreprises résultant des nécessités d'un autofinancement accru.
 - et peut-être aussi d'un accroissement de l'épargne des ménages dû à l'augmentation des revenus réels. Il faut cependant noter que cet effet est réduit dans la mesure où les dépenses sont stimulées par le choix de biens offerts et l'imitation du standing de vie des autres pays (section D) ainsi que par l'accroissement des richesses - effet mis en lumière par STONE (g).
- (iii) par une meilleure utilisation d'ensemble des capitaux, ceux-ci étant appelés à rechercher, sur tout le territoire de la communauté, les branches d'activité et les entreprises leur offrant les meilleures perspectives de rendement ainsi que la proximité des marchés (création de filiales), alors que précédem-

(g) Cf bibliographie, n° 19.

ment, le contrôle des changes (16) les forçait en grande partie à s'investir dans leur pays d'origine(h). Il ne s'agit pas là d'un phénomène d'amélioration, une fois pour toutes, de l'utilisation des ressources; en effet, les capitaux se renouvellent constamment par l'épargne, et leur utilisation plus rationnelle équivaut à un accroissement permanent de cet important facteur de la production.

L'estimation de l'effet permanent sur la croissance de l'augmentation des capitaux pourrait s'opérer en trois étapes.

Tout d'abord, il faudrait comparer pour les pays du Marché commun et pour quelques autres pays développés l'évolution des rapports

investissements
produit national brut

avant et après 1958; quelques chiffres intéressants à cet égard figurent dans le tableau 3.

Tableau 3.- Rapport moyen de la formation brute de capital fixe au Produit National Brut.

	Période		Rapport $\frac{1958-1962}{1953-1957}$
	1953-1957	1958-1962	
<u>Pays de la communauté.</u>			
Allemagne fédérale	21,5	23,8	1,11
Belgique	16,8	18,3	1,09
France	17,4	19,1	1,10
Italie	20,2	22,0	1,09
Luxembourg	22,7	23,6	1,04
Pays-Bas	23,0	23,6	1,03
Moyenne			1,09
<u>Autres pays capitalistes développés</u>			
Etats-Unis	16,9	16,2	0,96
Japon (a)	14,2	21,7	1,53
Suède	20,2	21,8	1,08
Suisse (b)	22,8(c)	26,1	1,14
Royaume-Uni	14,5	16,0	1,10

Sources : Statistiques de l'OCDE.

(a) Investissements des entreprises privées seulement.

(b) Accroissements de stocks compris

(c) 1954-1957

(h) cf. bibliographie n°20

Un accroissement du rapport entre les investissements et le P.N.B. est enregistré dans tous les pays du Marché commun. Mais il n'est pas supérieur à celui réalisé dans les pays tiers considérés, à l'exception des Etats-Unis.

Ensuite, il faudra estimer dans quelle proportion ces investissements ont majoré le stock de capital fixe des pays en cause.

Enfin, il faudra évaluer l'effet de l'accroissement du stock de capital sur le taux de croissance du produit national brut; un coefficient compris entre un tiers et un quart est généralement admis à cette fin (i).

Il faudrait cependant aussi tenir compte d'un phénomène mis en lumière par T.P. HILL (j) et selon lequel le taux de croissance du PNB serait influencé par l'investissement en matériel bien plus que par l'investissement sous forme de constructions.

Il serait très utile à cet égard que l'Office statistique des Communautés européennes établisse ou fasse établir des statistiques rigoureusement comparables sur les investissements en matériel dans les pays membres et dans quelques pays non membres.

b) Accroissement permanent de l'effort de recherche scientifique et technique.

L'accroissement de la concurrence a certainement stimulé l'effort de recherche scientifique et technique de l'Europe ainsi que le pense MAILLET (k).

L'estimation de l'effet de la recherche sur la croissance pourrait se faire en deux stades. En premier lieu, il faudrait comparer l'évolution du rapport.

Dépenses de recherche
PNB

dans les pays du Marché commun et dans un certain nombre de pays tiers. Malheureusement, si les dépenses publiques de recherche peuvent être établies, il n'en est pas de même des dépenses des entreprises. Il y a à une lacune statistique à combler.

-
- (i) Cf bibliographie, n° 21.
(j) Cf bibliographie, n° 22
(k) Cf bibliographie, n° 23

Le second stade présente des difficultés méthodologiques. On ne possède pas, comme dans le cas des accroissements de capital, de coefficient permettant d'évaluer les effets d'une augmentation des dépenses de recherche sur le taux de croissance du Produit National Brut. Cet effet spécifique ne pourrait être dégagé qu'en utilisant un modèle économétrique complet.

Faute de pouvoir mesurer et isoler l'influence de ce facteur, on pourrait essayer d'en évaluer les effets en examinant l'évolution des exportations de produits nouveaux dont la valeur incorpore un coût de recherche élevé.

c) Application plus rapide des découvertes techniques.

Parallèlement à la stimulation de la recherche, la concurrence accrue doit accélérer l'utilisation de ses résultats(1). En d'autres termes, les entreprises sont obligées de se tenir au courant des progrès de la technique et de les mettre en application sans attendre; le cycle des innovations perd sa raison d'être (m).

Aucune statistique ne permet actuellement de connaître l'évolution de la rapidité d'application des découvertes. Nous croyons cependant qu'un certain nombre d'études de cas permettrait d'évaluer ce phénomène, et de le comparer à ce qui se passe dans les pays tiers.

De plus, il faudrait estimer l'effet, sur le taux de croissance, d'une accélération dans l'application des progrès.

(1) Cf bibliographie, n° 23.
(m) Cf bibliographie, n° 24.

5. ASPECTS NATIONAUX et REGIONAUX.

Les effets du Marché commun sur la croissance des revenus des ménages peuvent différer d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. A cet égard, il serait intéressant d'étudier d'une part le rapprochement des revenus par tête entre les six pays, et, d'autre part, les effets régionaux.

a) Effet de rapprochement des revenus par tête.

La création du Marché commun peut avoir pour effet d'accroître plus rapidement les revenus par tête des pays où ceux-ci étaient les plus bas.

L'étude de ce phénomène nécessite en premier lieu la mise à jour de la comparaison des P.N.B. par tête établie par M. GILBERT et ses associés (n) (le tableau 4 donne les chiffres établis pour 1950 et 1955, ainsi que les chiffres de PIB calculés par la C.E.E.(o)). En second lieu, il faut mesurer la dispersion des revenus par tête entre les six pays; à ce propos, les méthodes proposées par HANNA (p) pour mesurer et expliquer la dispersion régionale des revenus aux Etats-Unis devraient être examinées.

Enfin, les réductions de la dispersion intervenues avant et après 1958 doivent être comparées.

Tableau 4. - Indices du Produit National Brut (PNB) et du produit intérieur brut (PIB), par tête, sur la base des prix relatifs européens.

Pays	Indices du PNB par tête (a)		Indices du PIB par tête (b)
	1950	1955	1955
Belgique	128	118	127,8
France	110	105	114,7
Pays-Bas	107	101	107,4
Allemagne	87	107	117,1
Italie	56	58	61,2
Luxembourg	-	-	147,2

(a) Base 100 = moyenne de 8 pays européens (Danemark, Royaume-Uni, Norvège, Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne et Italie. Source : cf bibliographie, n° 26.

(b) Base 100 = moyenne des six pays de la C.E.E.
Source : cf bibliographie, n° 28.

(n) Cf bibliographie, nos 25-26.

(o) " " " 28

(p) " " " 27

b) Effets régionaux.

Les régions proches des frontières intérieures de la Communauté peuvent être affectées de deux manières. D'une part l'activité peut être stimulée par l'accès à de nouveaux marchés proches des producteurs et par une accélération des mouvements de travailleurs frontaliers due aux mesures de libération et de sécurité sociale (2,15). D'autre part, elle peut être ralentie par la crainte de la concurrence, qui inciterait les entreprises à s'éloigner des frontières.

Inversément, les régions périphériques, éloignées des frontières nationales, sont moins susceptibles que les autres de ressentir les effets du Marché commun, les frais de transport limitant l'accès aux marchés des autres pays de la C.E.E.

En troisième lieu, la politique de développement régional de la communauté - qui s'est jusqu'à présent traduite par les prêts de la Banque d'investissement (7); peut favoriser l'industrialisation des régions économiquement retardées, en particulier le Sud de l'Italie.

L'étude de ces divers effets régionaux consiste à comparer l'évolution du revenu réel par tête du pays ou de la Communauté, avant et après 1958. Les statistiques existantes des revenus régionaux permettent de faire cette étude pour certaines régions, notamment les régions périphériques et l'Italie du Sud (q). Quelques données figurent à titre d'exemples dans le tableau 5.

(q) Cf bibliographie, n°s 28 à 32.

Tableau 5. Produits intérieurs bruts par tête des régions les plus et les moins favorisées d'Allemagne, de Belgique, de France et d'Italie (en % du PIB par tête de la Communauté et du pays).

Pays	Région		PIB par tête de la région en % du PIB par tête	
	la plus favorisée	la moins favorisée	du pays	de la CEE
Allemagne 1955 (a)	Hambourg	-	159	186,2
	-	Schleswig-Holstein	70,9	83,1
Belgique 1959 (b)	Brabant	-	128,2	n.d.
	-	Luxembourg	71,8	n.d.
France 1955-a)	Région parisienne	-	144,9	166,3
	-	Corse	33,1	37,9
Italie 1955(a)	Lombardie	-	159,2	97,5
	-	Calabre	42,4	25,9

Sources : (a) Cf bibliographie, n° 28.
(b) Cf bibliographie, n° 29.

En ce qui concerne les régions proches des frontières nationales, des estimations du revenu par tête devraient être établies pour des zones plus limitées que les divisions administratives (pour lesquelles les chiffres existent déjà).

6. LE CAS PARTICULIER des AGRICULTEURS.

Indépendamment des effets généraux du Marché commun sur les revenus des agriculteurs, ceux-ci seront surtout affectés par la mise en place de la politique agricole commune (22) qui unifie le marché communautaire et le protège contre la concurrence des pays tiers.

Deux études peuvent être envisagées, l'une consistant en constatations empiriques, l'autre basée sur des explications détaillées.

a) Constatations empiriques.

Il s'agit de chiffrer l'évolution du revenu réel par tête des agriculteurs, avant et après 1958, pour les pays de la Communauté et des pays tiers comparables. La comparaison entre les pays de la C.E.E. et les pays tiers éliminera les effets de facteurs indépendants du Marché commun, principalement le climat, mais aussi l'évolution technologique générale. Des statistiques du produit national brut par secteurs d'origine - dont l'agriculture - existent (r), mais les statistiques de la population agricole sont généralement déficientes.

D'autre part, on pourrait comparer les évolutions de la productivité, d'une part dans l'agriculture, d'autre part dans le reste de l'économie, afin de voir si les écarts au détriment des agriculteurs tendent à se réduire.

b) Tentatives d'explication.

Les revenus des agriculteurs dépendent des quantités produites, des prix et des coûts de production.

Pour un nombre considérable de produits agricoles, on connaît, pour les pays européens :

- le prix,
- la production,
- l'importation et l'exportation selon pays de provenance et de destination,
- les prix des matières premières et d'autres facteurs de production,

(r) Cf bibliographie, n° 34.

- les quantités de matières premières et d'autres facteurs de production utilisés.

La combinaison de ces données permettra de calculer globalement le résultat net de diverses exploitations agricoles, en général sous forme de nombres-indices. Ce genre d'analyse par exploitation ou par secteur, donnera une image plus différenciée du secteur agricole, car la C.E.E. aura des effets variables de produit à produit.

On devrait choisir des produits typiques dans les groupes :

- céréales (blé, riz),
- pommes de terre,
- légumes (salades, tomates, carottes, petits pois, haricots verts),
- fruits (pommes, raisins, oranges, olives),
- fleurs, bulbes, etc ... (azalées, roses, tulipes),
- viande, bétail (boeuf, porc),
- produits laitiers (beurre, lait),
- poules, oeufs (poissons, oeufs),
- vin (ordinaire).

Les matières premières devraient être choisies parmi les postes suivants :

- graines (semence de blé, plants de pommes de terre, semence de salade),
- chauffage (charbon, mazout),
- engrais chimiques (salpêtre calciné, salpêtre phosphaté),
- pesticides (D.D.T.).

Comme autres inputs, on pourrait choisir :

- les fermages,
- tracteurs,
- batteuses, arracheuses.

Cette analyse pourrait être complétée en recueillant l'opinion d'experts. Si ces experts sont interrogés à l'aide des informations recueillies sur les mouvements de prix et des coûts, on aura des informations supplémentaires que la simple analyse statistique ne pourra jamais fournir. Les opinions recueillies seront évidemment en partie émotionnelles et par conséquent, erronées; cependant, l'ensemble des inter-

rogatoires permettra d'arriver à une meilleure compréhension du problème.

7. LE CAS PARTICULIER des OUVRIERS.

Parmi les classes sociales non agricoles, la plus importante est constituée par les ouvriers. A ce titre, elle mériterait une étude particulière.

Les revenus des ouvriers sont évidemment influencés par les effets généraux du Marché commun sur la croissance industrielle (meilleure allocation des ressources, stimulation des investissements, de la recherche et de l'application des progrès techniques). A ces effets peuvent s'ajouter des effets plus particuliers :

- récupération des chômeurs dans le pays même, principalement en Italie;
- mouvements internationaux de main-d'oeuvre (2,15) vers des emplois mieux rémunérés;
- augmentation des prestations de sécurité sociale (2);
- égalisation des salaires payés aux hommes et aux femmes (18).

Ici aussi, l'étude peut consister en constatations empiriques et en tentatives d'explication.

a) Constatations empiriques.

L'évolution des salaires réels par tête, avant et après 1958, sera calculée pour les pays du Marché commun et les pays tiers. A titre illustratif, le tableau 5 donne l'évolution des gains horaires moyens bruts dans l'industrie de chacun des six pays membres, après déflation par l'indice des prix à la consommation. Mais, outre que ces données ne sont pas comparables entre pays, il faut souligner qu'elles ne permettent pas d'évaluer les effets du Marché commun; des éléments étrangers doivent encore être éliminés, tels les changements apportés à la durée du travail, aux impôts et cotisations de sécurité sociale ainsi qu'aux allocations familiales.

Tableau 5. Taux annuel moyen d'accroissement des gains horaires moyens bruts réels.

Pays	De 1953 à 1958	De 1958 à 1962
Allemagne	4,9	7,1
France	5,4	3,2
Italie	2,5	5,6
Pays-Bas	4,6	7,9
Belgique	3,5	3,2
Luxembourg	4,9	3,9

Source : Gains horaires bruts : Statistiques sociales de la C.E.E., 1964, n° 1.
Indices de prix à la consommation : Bulletin général de statistiques de la C.E.E. 1963, n° 12.

On pourra aussi comparer les évolutions de la part des salaires dans le revenu national, compte tenu des modifications de la structure de la population active. A ce titre, il conviendrait d'étendre aux années antérieures à 1959 les rapports que la C.E.E. a établi entre le revenu brut du travail par travailleur occupé et le revenu national par personne occupée (tableau 6).

Tableau 6. Revenu brut du travail par travailleur occupé en pourcentage du revenu national par personne occupée.

Pays	1959	1960	1961	1962	1963 (a)
Belgique	74,2	74,5	73,8	75,3	76,6
Allemagne(b)	79,2	78,5	80,1	81,3	81,8
France	86,4	83,6	85,9	85,1	85,9
Italie	88,3	86,6	84,8	85,2	88,7
Pays-Bas	72,4	71,7	74,2	76,9	77,8

(a) provisoire.

(b) Sarre et Berlin Ouest compris depuis 1960.

Source : Direction générale des Affaires sociales de la C.E.E.

b) Tentatives d'explication.

Les divers effets du Marché commun sur les revenus des ouvriers pourraient être dégagés comme suit :

- comparer l'évolution de la valeur ajoutée du secteur industrie et construction à celle du Produit National Brut; une croissance plus rapide de celle-là expliquerait des augmentations de salaires supérieures aux augmentations des revenus par tête de la population globale.
- rechercher l'évolution des prestations de sécurité sociale par travailleur migrant, afin de dégager l'effet de la politique communautaire dans ce domaine.
- comparer l'évolution des salaires féminins à celle des salaires masculins dans quelques industries caractérisées par l'importance de la main-d'oeuvre féminine, afin de mesurer les effets de la politique d'égalisation des rémunérations.
- étudier l'évolution du chômage technologique et frictionnel; en effet, la spécialisation professionnelle imposée par la concurrence et le progrès technique semble provoquer une extension de ce type de chômage préjudiciable à la croissance des revenus des ouvriers.

---oOo--

ANALYSE DES ECHANGES INTERNATIONAUX.

L'analyse, devrait mettre en lumière les effets :

- de création de courants d'échanges nouveaux;
- de détournement de courants antérieurs suscité par la préférence douanière que s'accordent les Six.

A cette fin, peuvent être appliquées les formules imaginées par J. TINBERGEN aux Pays Bas et par POYHONEN et PULLIAINEN en Finlande. Ces formules lient les éléments d'une matrice d'échanges aux produits nationaux des pays commerçants, et à la distance entre ces pays. La relation est donc du type :

$$\hat{x}_{ij} = Kc_i c_j \frac{Y_i Y_j}{D_{ij}^c} ; \text{ avec } x_{ij} = g_{ij} \hat{x}_{ij}, \text{ où}$$

x_{ij} = exportations réelles du pays i vers le pays j;

\hat{x}_{ij} = exportations du pays i vers le pays j, calculées par la formule de régression.

Y_i et Y_j = produits nationaux des deux pays.

D_{ij} = distance entre les principaux centres commerciaux des deux pays.

c_i et c_j = "coefficients d'ouverture aux échanges extérieurs", à estimer.

K, a, b, c = autres paramètres à estimer.

g = rapport entre les échanges réels et les échanges calculés par la formule susdite.

Des formules de ce type devraient être calculées pour les principales catégories de produits industriels et pour quelques années.

Les éléments d'interprétation les plus intéressants révélés par cette formule sont les g_{ij} , qui donnent le rapport des échanges réels x_{ij} aux échanges virtuels \hat{x}_{ij} calculés au moyen de la formule. ij Un rapport supérieur ij à 1 signifie que deux pays ont un commerce plus intense que celui qui correspond à leur dimension économique (P.N.B.) et à la distance qui les sépare. D'autre part, l'évolution des élasticités a et b et des coefficients c_i et c_j est un indice du développement de la spécialisation internationale des pays i et j .

B I B L I O G R A P H I E.

Constatations empiriques sur la croissance (paragraphe 2).

1. A. LAMFALUSSY, The United Kingdom and the Six, An Essay on Economic Growth in Western Europe, Macmillan, London, 1963.
2. A. LAMFALUSSY, Intégration et croissance économique, Rapport à la Semaine de Bruges, 1964.
3. P. URI, Les perspectives de développement économique dans la C.E.E. de 1960 à 1970 - Service des Publications des Communautés 8071, 1.12.1962.
4. P. DROUIN : "L'Europe du Marché commun" (chapitre V : Cinq ans d'expansion) JULLIARD, 1963.

Amélioration de l'allocation des ressources (paragraphe 3).

5. SCITOVSKY, T : "Economics of Scale and European Integration", (American Economic Review, March 1956).
6. J. VINER, The Customs Union Issue - Carnegie Endowment for International Peace, New York, 1950.
7. J.E. MEADE, The Theory of Customs Unions, North Holland Publishing Company, 1956.
8. R.G. LIPSEY, The Theory of Customs Unions : Trade Diversion and Welfare, Economica, Vol XXIV, n° 93, February 1957.
9. Enquête (en cours) de EUROPA-INSTITUUT (Amsterdam) sur les avantages et inconvénients de cinq années d'intégration dans le cadre de la C.E.E. : Etude quantitative sur la "Trade Creation" et la "Trade Diversion", ainsi qu'une étude macro-économique de la croissance complétée d'une étude par secteur.
10. P.J. VERDOORN and F.M. MEYER zu SCHLOCHTERN, Trade Creation and trade diversion in the Common Market, Rapport à la Semaine de Bruges, 1963.
11. R.L. MAJOR, The Common Market : Production and Trade, National Institute Economic Review, Nr 21, August 1962.

12. A. LAMFALUSSY, Intra-European Trade and the competition position of the E.E.C. Manchester Statistical Society, paper read on March 13, 1963.
13. J. TINBERGEN, Shaping the world economy, Twentieth Century Fund, N.Y. 1962.
14. P. POYHONEN, Towards a general theory in international trade, Ek. Samf. Tidskrift, 1963, n° 2.
15. K. PULLIAINEN, A world trade study : an econometric model of the pattern of commodity flows in international trade, Ek. Samf. Tidskrift, 1963, n° 2.
16. J. WAELBROECK, Le Commerce de la Communauté Européenne avec les pays tiers, Rapport à la semaine de Bruges, 1963.
17. J. TINBERGEN, De week van Brugge 1964 over de stand der integratie, Economisch-Statistisch Berichten, 25.3.1964.
18. B. OHLIN, Interregional and International Trade, Cambridge Harvard University press, 1935.

Accélération de la croissance (paragraphe 4).

19. R. STONE, Private saving in Britain, Cambridge, Dec. 1963.
20. C. SEGRE, Vers un marché financier européen. Comptes rendus des travaux de la Société Royale d'économie politique de Belgique, séance du 10.12.1963.
21. Méthodes de prévision du développement économique à long terme. Informations statistiques de l'Office Statistique des Communautés Européennes, Nov.-Déc. 1960.
22. T.P. HILL, Growth and investment according to international comparison, The Economic Journal, n° 294, June 1964.
23. P. MAILLET, L'influence de l'ouverture du Marché commun sur les principaux facteurs de la croissance économique. Rapport à la Semaine de Bruges, 1964.
24. J.A. SCHUMPETER, Business Cycles, NEW YORK, Mc GRAW HILL, 1939.

Aspects nationaux et régionaux (paragraphe 5).

25. M. GILBERT and I. KRAVIS, An International Comparison of National Products and the Purchasing Power of Currencies, O.E.E.C., 1954.
26. M. GILBERT and Associates : Comparative National Products and Prices Levels, O.E.E.C. 1958.
27. F. HANNA, State income Differentials 1919-1954, Duke University, DURHAM, 1959.
28. C.E.E. Les Régions de la Communauté (Etude préliminaire et confidentielle, 1/9/1959).
29. G. CHAPUT-AUQUIER, Les produits intérieurs provinciaux, 1948-1953-1959. Cahiers économiques de Bruxelles, n° 13, janvier 1962.
30. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) : L'espace économique français (Etudes et conjoncture, 1955).
Données mises à jour en juin 1959 (Evolution des revenus départementaux des particuliers de 1951 à 1955-56) et mai 1961 (Evolution régionale des revenus de particuliers de 1955 à 1958).
31. TAGLIACARNE : Calcolo del reddito prodotto dal settore privato e dalla pubblica amministrazione nelle provincie e regioni d'Italia nel 1957 (Moneta e Credito, Roma 1958).
Données régulièrement mises à jour dans des articles ultérieurs.
32. W. HUFNER und K. RAABE : Das Sozialprodukt der Länder der Bundesrepublik 1950 bis 1955, Vorläufige Ergebnisse (Wirtschaft und Statistik, Wiesbaden, novembre 1957).

Le cas particulier des agriculteurs (paragraphe 6).

33. HANS-BRODER KROHN un GUNTHER SCHMITT : Agrarpolitik für Europa - Agrarwirtschaft, Sonderheft 15, 1964.
34. OECD : Statistics of national accounts.

SECTION D.

LES EFFETS DU MARCHÉ COMMUN SUR LA

STRUCTURE DE LA CONSOMMATION

1. Introduction

Lors des travaux préparatoires du Traité de Rome, une vaste campagne de persuasion a été entreprise, tendant à convaincre un très large public que le Marché Commun aurait pour effet principal d'améliorer les conditions d'existence des consommateurs. A la vérité, tel est bien le but primordial de l'intégration européenne, les autres mesures (abaissement des barrières douanières, lutte contre les ententes, politique économique concertée, etc...) n'étant que des instruments ou des objectifs intermédiaires.

Les effets pour les consommateurs peuvent être étudiés en utilisant diverses approches: incidences sur les prix, incidences sur les revenus (nominaux et réels), quantités produites et consommées, qualité et variété des produits, etc...

Laissant à nos collègues le soin d'examiner les problèmes de prix et de croissance des revenus, nous nous attacherons ici aux effets sur la structure de la consommation, en soulignant qu'il s'agit d'établir un programme de recherches et non de faire la recherche elle-même.

Précisions que par structure de la consommation, nous entendons la structure quantitative et qualitative des biens et services mis à la disposition des consommateurs et usagers. Naturellement, cette "structure" peut être étudiée dans l'optique de la production, en prenant pour objet d'étude les quantités fabriquées, ou bien dans l'optique de la dépense (consumers' expenditures), en prenant pour objet d'analyse les quantités achetées par les consommateurs. Les deux optiques n'aboutissent pas tout à fait aux mêmes résultats, surtout dans une période courte, à cause de la variation des stocks; tout ce qui est produit dans une période n'est pas forcément vendu et consommé dans la même période, et la consommation d'une période peut être, en partie, alimentée par une production d'une période antérieure. Mais, ces chevauchements

entre la période de production et la période de consommation perdent de leur importance quand on envisage des comparaisons entre deux époques assez éloignées l'une de l'autre (par exemple, 1958 et 1963).

+ +
+

La notion d'effet appelle aussi une petite méditation. On pourrait être tenté de se contenter d'une observation de l'évolution, c'est-à-dire de constatations, numériques ou descriptives, sur les biens et services produits au cours des années. Nous serons obligés d'utiliser cette approche qui revient à étudier l'évolution du panier à provisions de la ménagère, dans son volume total et dans sa composition précise. Mais, il ne faudra pas oublier qu'il ne s'agit là que d'un premier stade. Notre véritable problème est de rechercher dans quelle mesure les changements survenus dans les paniers à provisions sont réellement imputables au Marché Commun.

Deux moyens principaux s'offrent à nous pour essayer de discerner, dans le faisceau complexe des causes, celles qui se rattachent directement ou indirectement au Marché Commun: la méthode "différentielle" (comparaison avant/après ou six/non-six) et la méthode du "modus operandi" (analyse des processus). (x)

La première risque de demeurer superficielle, malgré son appareil statistique et mathématique. La seconde risque d'être un peu trop conceptuelle et de manquer de preuves objectives. Sous ces réserves, la conjugaison des deux méthodes devrait, tout de même, nous apporter des éléments sérieux de réponse à la question posée.

+ +
+

Pour essayer d'apprécier l'influence du Marché Commun sur la structure de la consommation, nous présentons ci-après quelques suggestions sur:

1. La nature des effets terminaux à enregistrer et à décrire.
2. Les principaux processus (modus operandi) par lesquels peut se manifester l'influence du Marché Commun.
3. Les méthodes d'approche (programme de recherches) qui pourraient être utilisées.

(x) L'appendice I explique comment un modèle peut permettre d'isoler l'influence du facteur "Marché Commun".

2. LA NATURE DES EFFETS TERMINAUX

Du point de vue des consommateurs, les effets terminaux à espérer et à attendre de l'élargissement du Marché Commun sont les suivants :

- a) Augmentation des flux annuels de quantités mises à la disposition des acheteurs, parce qu'ils ont accès à des approvisionnements autrefois étrangers et devenus communautaires, parce que la spécialisation permet une plus grande productivité, et parce qu'une meilleure compétitivité de la communauté vis-à-vis des pays tiers (balance des paiements améliorée) permettra un meilleur approvisionnement en provenance de ceux-ci.
- b) L'introduction de produits nouveaux, en provenance des pays partenaires, grâce à la suppression d'obstacles douaniers ou monétaires, grâce au progrès des moyens de transport, grâce à la multiplication des contacts humains (désir des firmes d'élargir leur réseau de distribution, curiosité inspirée aux acheteurs par leurs voyages).

La notion de produit nouveau ne doit pas être entendue trop strictement. Comme produits nouveaux, récemment introduits, en cours d'introduction ou à introduire, citons :

- l'artichaut et l'aubergine pour l'Allemagne,
- le "panettone" pour la France,
- la bière pour beaucoup d'Italiens,
- le roquefort pour plusieurs pays,
- les appareillages "Moulinex"
- les téléviseurs autonomes,
- les magnétophones.

Mais il faut aussi faire entrer dans la catégorie des produits nouveaux d'importants perfectionnements qui font d'un article déjà connu une véritable nouveauté. Par exemple: la cellule incorporée automatique dans l'appareil photographique, le "zoom" dans la caméra, la chemise "non iron".

La simple apparition sur le marché d'un produit nouveau ou perfectionné n'implique pas en soi une amélioration du niveau de vie des consommateurs, si ceux-ci n'ont pas les revenus supplémentaires requis pour l'achat (cf. section C). Toutefois, même en l'absence d'une augmentation des revenus et/ou de baisse des prix, le produit nouveau peut apporter une amélioration pour ainsi dire qualitative du bien-être des consommateurs, parce que le produit nouveau ou perfectionné se substitue avantageusement à un produit ancien et apporte un "bénéfice" en moindre coût d'entretien, en plus longue durée ou simplement d'ordre "gustatif" ou esthétique.

La notion de besoin nouveau devrait être rapprochée de celle de produit nouveau. Les voyages et les contacts font naître des aspirations et des appétits nouveaux. Que de choses nous désirons parce que nous les avons vues et peut-être expérimentées à l'étranger !

Il se peut que ces besoins nouveaux jouent un rôle moteur (demande pull) incitant, non seulement à importer ces produits, mais aussi à les fabriquer sur place. C'est ainsi, par exemple, que le goût nouveau des Français pour les "tagliatelle" ne peut pas se mesurer seulement par les importations; il faut prendre en considération aussi les usines implantées en France, ainsi que les expansions et reconversions, et cela même si la fabrication est exclusivement française.

Il se peut aussi que l'initiative vienne de l'amont, c'est-à-dire des importateurs et producteurs et que le besoin nouveau ne fasse que suivre.

Peu importe du reste que l'initiative vienne d'un côté ou de l'autre; l'essentiel est que les deux impulsions novatrices se complètent mutuellement.

c) L'élargissement de l'éventail des variétés, qui permet au consommateur d'avoir une plus grande gamme de choix, grâce évidemment à l'étalement des sources d'approvisionnement.

A dépense égale, à quantité consommée égale, n'est-ce pas un avantage pour le consommateur de pouvoir choisir entre les bières françaises, allemandes, belges, néerlandaises et trouver exactement celle qui est à son goût ou de varier les expériences ? Depuis que PARETO nous a offert des analyses raffinées sur les goûts et l'ophélimité, n'avons-nous pas un peu perdu de vue ces aspects qualitatifs de la satisfaction des consommateurs ?

Quand on observe les vitrines et les étagères des magasins, on est très frappé par l'étendue des choix offerts (bières, biscuits, appareils de photo, chaussures, etc...).

Il est probablement possible, du moins pour quelques articles, de parvenir à des évaluations numériques de la diversité des articles offerts.

d) L'amélioration de la qualité du produit, ou plus exactement l'amélioration de la qualité du service rendu au consommateur. il est important, certes, de commencer par l'étude des perfectionnements apportés à l'objet lui-même, sous l'aiguillon d'une concurrence accrue (par exemple, dans l'automobile, amélioration du freinage et de la suspension). Mais, il ne faut pas sous-estimer un certain nombre d'a-côtés concernant notamment la présentation, l'emballage, les étiquettes donnant des renseignements exacts et

précis, les notices d'emplois, les catalogues, les délais de livraison, la prise en charge de frais de port, une plus grande équité dans les contrats de vente, la stipulation de garanties (exemple: dans l'automobile, garantie pièces et main-d'oeuvre), le service après vente, la diffusion des points de vente et des stations-service (x), etc...

C'est peut-être une caractéristique de notre époque que la concurrence porte de moins en moins sur les prix, à cause des accords de producteurs. Mais, elle renaît, par delà les ententes sur des points précis, et prend des formes nouvelles. Les compagnies d'aviation rivalisent sur les menus, sur la vente de produits hors-taxes, etc... Des fabricants d'automobiles offrent des garanties plus longues ou plus complètes que leurs concurrents. Un fabricant de cuisinières offre à ses clients un guide culinaire, etc...

Ces observations se prêtent mal à l'analyse statistique, ce qui n'est pas une raison pour les dédaigner, car elles nous révèlent toutes sortes de détails fort appréciés des consommateurs.

Il serait désirable que l'on puisse compiler une liste de ces à-côtés, qui apparaîtront peut-être comme un des effets les plus tangibles de l'élargissement du marché (xx).

+ +
+

(x) La multiplication des points de vente pour certains articles (réfrigérateurs, appareils sonores, etc...) n'est pas incompatible avec la réduction générale des points de vente. - Pour clarifier le problème, peut-être faut-il distinguer entre "comptoirs" (ou rayons) et "magasins" (ou établissements).

(xx) Sans nous dissimuler que la concurrence des pays tiers peut jouer (à travers un tarif extérieur réduit) un rôle aussi significatif que le Marché Commun.

3. LES PRINCIPAUX PROCESSUS PAR LESQUELS SE
MANIFESTE L'INFLUENCE DU MARCHÉ COMMUN

La base de départ des divers processus susceptibles d'aboutir aux effets terminaux évoqués se trouve nécessairement dans le Traité de Rome, soit que celui-ci contienne en lui-même des décisions exécutoires (par exemple: réduction des droits de douane), soit qu'il ouvre la voie à des décisions à prendre ultérieurement par la Commission ou par les Gouvernements.

Par ailleurs, la création progressive d'un Marché Commun et même d'une Communauté incite les entreprises à prendre des dispositions qui n'auraient pas été prises sans cela ou bien les empêche de prendre certaines mesures.

Il faut donc envisager au moins deux niveaux opérationnels, celui de la C.E.E. et des Gouvernements, d'une part, et celui des entreprises, d'autre part.

Au surplus, indépendamment de toute décision précise et localisable, le Marché Commun a des effets psychologiques, tels que la création d'un climat nouveau, se diffusant largement par ricochets successifs ou contagion.

+ +
+

Dans l'étude des processus, il faudra toujours se rappeler qu'il n'y a pas un jour J à partir duquel les mouvements et les opérations se déclencheraient sur tous les fronts, simultanément et de façon coordonnée. La mise en oeuvre du désarmement tarifaire doit s'opérer graduellement sur une douzaine d'années. Les décisions de politique économique et sociale s'étaleront aussi sur de longues années. Il n'est pas possible, en 1964, de mesurer les effets, alors que les impulsions initiales ne se sont encore manifestées qu'en partie.

Par ailleurs, il ne faut pas s'étonner si, parfois, l'effet précède la cause; en effet, la cause étant connue d'avance, un mécanisme d'anticipation tend à produire des effets. (Ainsi arrive-t-il qu'un jeune couple achète le berceau et le trousseau du nouveau-né avant la naissance). Ces télescopages dans l'ordre temporel de succession des phénomènes, qui rompent l'ordre causal, rendent l'analyse particulièrement délicate. Les historiens de l'avenir qui pourront examiner - ex post - les effets du Marché Commun dans la deuxième moitié (ou le troisième tiers) du XXe siècle auront la tâche plus facile et y verront plus clair que nous. Il ne nous est pas interdit de faire un peu de "futurible" et d'essayer, par l'imagination et le raisonnement, d'entrevoir ce que pourra être le résultat, par exemple vers 1980.

+ +
+

a) Mesures inscrites dans le Traité de Rome.

Les articles 13 à 17 organisent la réduction progressive des droits de douane; l'application de ces textes ayant été accélérée, la réduction globale actuelle (1er juillet 1963) est de 60 % des droits de base pour les produits industriels, de 40-45 % pour les produits agricoles (3). (x)

Les articles 33 à 36 organisent la suppression progressive des restrictions quantitatives à l'importation. La libération, depuis le 1er janvier 1962, est à peu près complète pour les produits industriels et déjà très étendue pour les produits agricoles. (11)

En ce qui concerne les importations en provenance des pays tiers, les articles 19 à 24 organisent l'établissement d'un tarif extérieur commun "en baisse" et destiné à être encore abaissé par négociations tarifaires avec les pays tiers. Toutefois, la baisse "en moyenne" dissimule certaines hausses (par exemple, pour l'Allemagne et le Benelux) (4).

Pour mesurer l'importance de ces impulsions initiales, qui sont plus ou moins irrégulièrement échelonnées dans le temps, et qui produisent leurs effets avec des délais de réaction très variables, on se heurte à de formidables difficultés tenant à l'élément "temps". Trop heureux les électroniciens, qui connaissent les vitesses de propagation, sua si bona norint ! Nous n'en sommes pas là !

D'autres difficultés tiennent à de multiples effets compensateurs. Par exemple, l'augmentation de certaines taxes ou le renforcement de contrôles phyto-sanitaires peuvent réduire à néant l'effet des réductions tarifaires (5).

C'est ainsi que, aux Pays-Bas, suivant M. J.A. WARTNA (a) la modification des autres impôts cause un plus grand effet que la réduction des droits de douane. On trouverait des cas précis dans lesquels l'effet du Marché Commun est neutralisé par une augmentation de droits dits "intérieurs", mais qui sont calculés pour frapper des produits étrangers.

Tout cela signifie que l'analyse des impulsions initiales appelle une formation complète et une grande sûreté de jugement.

+ +
+

(x) Les chiffres arabes entre parenthèses indiquent les instruments cités dans la section B.

(a) Cf. bibliographie, n°1.

b) Mesures dérivant de l'application du Traité de Rome.

Nous pensons ici plus spécialement à :

- la liberté de circulation des capitaux, donnant des facilités pour l'implantation de filiales au-delà des frontières politiques (16);
- la liberté d'établissement dans un certain nombre de professions, avec ses compléments dans le domaine de l'équivalence des diplômes (15);
- la réglementation communautaire des ententes (19) qui, malgré le règlement de 1962, est encore à ses débuts. (On peut même se demander si la C.E.E. n'a pas davantage favorisé les ententes que la concurrence);
- la politique agricole, dont l'enfantement se fait tardivement dans la douleur, mais qui, dans dix ans, aura des répercussions énormes (22);
- l'harmonisation des réglementations techniques et d'hygiène (20) qui peut devenir très intéressante pour la protection des consommateurs, surtout si elle s'inspire des précédents américains.

Ces diverses décisions de politique économique, dérivant du Traité de Rome et prises progressivement sont encore dans la phase de gestation ou d'élaboration. Leur analyse est évidemment prématurée et l'on doit se contenter d'une sorte de préfiguration (parfois inscrite dans divers textes et dans les intentions des promoteurs). A plus forte raison est-il vain de prétendre mesurer les effets concrets et réalisés de dispositions qui ne sont pas encore entrées en vigueur, ni dans les moeurs. Mais, répétons-le, il n'est pas défendu de supputer et de pronostiquer les effets probables, ce qui oblige à faire une large place à l'analyse conceptuelle, à côté de la description numérique.

+ +
+ +

c) Décisions micro-économiques au niveau de la firme.

Dans une économie où les entreprises conservent une grande marge d'autonomie, il faut considérer les décisions prises au niveau de la firme comme une source d'impulsions, non exactement "initiales", mais secondaires ou dérivées.

Ces décisions pourraient être étudiées d'après le secteur intéressé (industrie, agriculture, commerce), d'après leur nature (changements apportés dans l'emploi des facteurs, dans les caractéristiques des produits, dans les méthodes de vente, d'après leurs raisons d'être (y compris les motifs "primaires" qui les ont inspirées) etc...

Même au delà des décisions examinées une à une, on pourrait se demander si le Marché Commun n'a pas affecté la structure mentale des entrepreneurs, qui est à la base des conduites particulières. Le Marché Commun n'aurait-il pas affecté les "managers" en modifiant leur attitude fondamentale à l'égard de la concurrence, du profit, du progrès technique, des relations avec le personnel, du souci de qualité, de la rationalité, de la dimension de l'entreprise, de l'optimum de production ? Si le consommateur américain est tellement favorisé, cela vient sans doute en grande partie de la "structure mentale" des entrepreneurs vis-à-vis des problèmes que nous venons d'énumérer. Si nous pouvions découvrir en quoi le Marché Commun a modifié les attitudes des dirigeants d'entreprise européens, nous pourrions en inférer, assez facilement, les effets probables pour les consommateurs.

Une des questions les plus décisives est l'attitude à l'égard de la concurrence. Le Marché Commun a-t-il abouti à une intensification de la concurrence ? Ou bien à la multiplication des accords de spécialisation et de non-concurrence ? Dans l'une et l'autre hypothèse, l'effet pour le consommateur est-il favorable ou défavorable ?

Il serait utile que les services compétents nous fournissent les résultats de leurs investigations dans ce domaine.

Il faut également noter que l'effet (par exemple d'une concurrence accrue) peut porter, soit sur les prix, soit sur la qualité, soit sur la quantité produite, soit sur le service après vente. Cela veut dire qu'il n'est peut-être pas possible dans une enquête de diviser le travail d'après la nature de l'effet; peut-être faut-il le poursuivre à partir d'une cause à travers ses conséquences.

+ +
+ .

Parmi les décisions au niveau de la firme, citons comme particulièrement significatives :

- celles qui concernent l'implantation de filiales dans un pays partenaire, ou simplement l'organisation d'un réseau de distribution;
- l'appel à des techniciens étrangers;
- la mise au point de "modèles", inspirés de l'étranger;
- les changements de "dimension", etc...

+ +
+

d) Les effets psychologiques.

Les effets psychologiques ont déjà été évoqués. Ils sont parfois une conséquence. Mais, souvent aussi le changement d'attitude est un *primum movens*. Il ne faudrait pas se laisser prendre à la tentation du tangible et du mesurable (par exemple, étude des droits de douane). Il faut avoir le courage - apparemment peu scientifique - de considérer l'immatériel.

Dans l'étude des processus, on se gardera de croire à la prépondérance des enchaînements mécaniques qui, à partir d'une cause précise et à travers des circuits bien imprimés, aboutissent à des effets caractérisés et mesurables. On devra, au contraire, faire une large place à l'incidence diffuse de "causes" complexes et impondérables, à travers des cheminements imprécis. C'est, peut-être, en suscitant chez les administrateurs, les hommes politiques, les industriels, les intellectuels et, finalement, chez tout le monde un esprit nouveau, une mentalité "Marché Commun", que le Traité de Rome (dûment préparé par la C.E.C.A.) a eu et aura ses effets les plus importants, même si nous sommes incapables de les mesurer et d'apporter, en termes scientifiques, la preuve d'une influence qui, au fond, est éclatante à tous les yeux. La Science est parfois incapable de démontrer et d'expliquer les vérités les plus évidentes.

+ +
+

Parmi les manifestations et les effets de cet "esprit nouveau", il en est que l'on peut saisir, comme par exemple :

- l'émulation qui incite les producteurs à faire aussi bien ou mieux que leurs collègues étrangers;
- la pression des consommateurs, qui, entraînés par une sorte d'ambiance collective, se rendent plus fréquemment dans les pays voisins, y "lèchent" les vitrines et en ramènent quelques produits, sous l'oeil bienveillant des douaniers;
- la plus rapide propagation des techniques nouvelles, grâce aux voyages, aux "colloques", aux éditions internationales, aux efforts de documentation systématique;
- le snobisme du Marché Commun qui fait apprécier, au delà des frontières, les fromages français, les tulipes hollandaises, les magnétophones allemands et l'espresso, etc...

+ +
+

4. LES METHODES D'APPROCHE.

Précisons, bien qu'il n'est pas possible d'établir un programme de recherches très détaillé et impératif semblable à un "plan de vol", imposant au pilote l'itinéraire, l'horaire, l'altitude. Les économistes en sont encore au stade des pionniers et de l'aventure et il ne peut être question que de fournir des orientations et suggestions. Christophe Colomb ne savait pas bien où il allait quand il partit et s'il le savait, c'était très partiellement !

a) Analyse conceptuelle.

Pendant plus d'un siècle - de Turgot et Ricardo à Arthur Pigou et Aftalion - la connaissance économique s'est édifiée par la réflexion, le raisonnement, l'imagination et un peu d'observation. La vogue de la statistique et l'abondance des chiffres ne doit pas nous faire abandonner ce cheminement qui reste indispensable, notamment pour formuler des hypothèses à tester, pour analyser certains impondérables, et même pour essayer de prévoir autrement que par une médiocre et paresseuse extrapolation.

Quelle mission faut-il donner à celui ou à ceux qui seront chargés de cette analyse conceptuelle ?

D'abord, de préciser la nature des impulsions initiales, qui sont liées directement ou indirectement au "Marché Commun". Nous en avons présenté ci-dessous une première esquisse. Notre effort devra être prolongé, approfondi. Ces impulsions initiales se trouvent dans le Traité, dans les règlements, décisions et directives de la C.E.E., dans les décisions des Gouvernements, dans celles des entrepreneurs, des travailleurs, des consommateurs.

Ensuite, en utilisant le vaste corpus que nous fournit la connaissance économique et en exerçant leur intelligence, essayer de dégager les processus, les enchaînements, les réactions en chaîne qui aboutissent à des effets terminaux intéressant les consommateurs. C'est un peu de la cybernétique qu'il faudrait faire. Et c'est aussi une redécouverte de certaines analyses anciennes qu'il faudrait moderniser. Il existe, par exemple, dans les ouvrages traitant du Commerce extérieur, toute une littérature sur les incidences des variations de tarifs douaniers (en hausse et en baisse). On connaît aussi les cascades d'effets que produit l'accentuation ou l'atténuation de la concurrence.

Peut-être la mission de l'expert chargé de ce chapitre est-elle de présenter un résumé succinct des théories existantes, en soulignant les points acquis et les points controversés, et en donnant quelques références bibliographiques sélectionnées.

Il serait déplorable que l'on parte de zéro, alors qu'il y a déjà une documentation.

En tout cas, l'expert aura à fournir des définitions précises, à formuler des hypothèses, à faire de la "problématique".

b) Analyse macro-économique.

En empruntant la voie inductive, la démarche du chercheur comporte inévitablement deux étapes.

La première consiste à rassembler des données aussi pertinentes que possible en vue de déterminer comment les choses ont évolué, en fait, depuis 1958.

La deuxième consiste à déterminer dans quelles mesures ces changements sont imputables au Marché Commun.

+ +
+

Les données pertinentes devront être recherchées dans les comptabilités nationales. Il faudrait posséder d'une part une décomposition de la consommation privée par fonctions, d'autre part une décomposition par produits.

En ce qui concerne la décomposition par fonctions (ou selon l'objet), on dispose des statistiques suivantes:

- la ventilation en grandes catégories suivant les systèmes de comptabilité nationale de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques et des Nations-Unies (b);

- la ventilation en grandes catégories suivant la nomenclature européenne fondamentale de biens et services adoptée en 1962 par la Conférence des Statisticiens européens. Elle existe pour l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique (1952-1962, à prix courants et à prix constants) et partiellement pour l'Italie (1952-1962 à prix courants) et la France (1959-1962 à prix courants et constants) (c). Pour ce dernier pays, une ventilation quelque peu différente existe pour les années antérieures (d).

- la ventilation détaillée suivant cette même nomenclature, à prix courants, pour la Belgique (1953-1962), les Pays-Bas (1952-1960), l'Italie (1952-1962) et la France (1959-1962) (c).

(b) Cf. bibliographie, n° 2 et 3.

(c) Cf. bibliographie, n°4.

(d) Cf. bibliographie, n°5.

La décomposition par produits (suivant l'optique input-output) est moins détaillée et n'existe généralement que pour certaines années.

Cette énumération indique que l'effort statistique entrepris doit d'abord être poursuivi. Ensuite, on pourra, à partir des statistiques, déterminer, par fonction et par produit, quelle a été l'évolution 1953-1958 et 1958-1963; on pourra également déterminer comment s'est modifiée la part relative (pourcentage) de chaque produit et de chaque fonction. On obtiendra ainsi à la fois le progrès de la consommation globale par tête à prix constants et les changements de structure.

Des statistiques comparables devraient être rassemblées pour les six pays du Marché Commun et pour quelques pays extérieurs (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Suède, Suisse, etc...) ce qui permettrait de fructueuses comparaisons (Six/Non-Six; avant/après).

.+ +
+
.

Il serait désirable que ces statistiques de consommation soient complétées par les tableaux indiquant les sources d'approvisionnement. Pour chaque produit ou chaque fonction, il faudrait savoir ce qui vient de la production intérieure et des stocks, des partenaires et des pays tiers. La mise en place de tels tableaux "d'origine des approvisionnements" exigera sans doute la coopération des services nationaux de statistiques.

+ +
+

Une autre source de renseignements se trouve dans les Centrales d'Achat des grandes chaînes de magasins, qui pourraient - si elles y consentent - nous informer sur l'origine de leurs achats et sur la nature des produits achetés.

+ +
+

On peut également utiliser les statistiques des importations intra-communautaires, en choisissant des produits de consommation bien identifiés (encore que des importations de matières premières ou de machines-outils puissent avoir des répercussions sur les biens de consommation).

+ +
+

c) Enquêtes - Reportages.

Il s'agit maintenant d'une approche toute différente consistant à choisir quelques produits pilotes et, pour chacun, étudier en détail ce qu'a pu être l'influence du Marché Commun.

La recherche, qui sera une sorte de monographie, s'efforcera de suivre tout le circuit production - distribution - consommation, de l'amont vers l'aval, de manière à déterminer, à chaque stade, comment le produit est affecté. Au point de départ, on recherchera si le Marché Commun a permis un meilleur approvisionnement en matières premières (tôles, cuivre, etc...), en main-d'oeuvre, en "matière grise". L'étude ne portera pas seulement sur les coûts, mais aussi sur les facilités d'approvisionnement en volume, qualité, délais de livraison, etc... A la sortie d'usine, on verra s'il y a eu intensification de la concurrence ou ententes. Dans le stade de la distribution on examinera s'il y a des changements, favorables ou défavorables dans les circuits (réduction du nombre d'intermédiaires, variations des marges, etc..) et dans les méthodes de vente. On se préoccupera de savoir si une plus grande dimension du marché a permis des économies, notamment grâce à l'étalement des frais généraux sur un plus grand nombre d'exemplaires produits par unité productive. On envisagera encore les changements survenus dans les caractéristiques de l'objet. Puis, envisageant les problèmes dans l'optique des consommateurs, on essaiera de voir ce qu'il a gagné, ou cru gagner (qualité, éventail des choix).

Une telle recherche exigera des enquêtes détaillées auprès des producteurs, des distributeurs et des consommateurs (Cf. section F).

+ +
+

L'enquête devant être nécessairement limitée à un petit nombre de produits, nous proposons les quatre suivants qui nous paraissent susciter un large intérêt dans les six pays et qui se prêtent assez bien à l'analyse.

- un fruit: la pomme
- une boisson: la bière
- l'automobile
- le réfrigérateur.

+ +
+

S'il est possible d'allonger la liste, je suggère: le poulet, les crèmes glacées (implantation de Motta), les pommes de terre, les rasoirs électriques, les textiles nouveaux (par exemple la chemise d'homme), les appareils sonores, la cuisine et la gastronomie, le logement et l'urbanisme.

+ +
+

Il est bien évident que le choix comportera toujours une part d'arbitraire et que ce ne sera pas un échantillon représentatif. Les résultats ne pourront pas être généralisés; ils montreront seulement que pour tel produit, il y a eu tel avantage. Le choix sera fait, sur proposition des experts, par la Commission. On s'efforcera de tenir compte surtout de deux facteurs: l'importance du produit dans la consommation et la facilité d'accès à la documentation.

+ +
+

Ce type d'études, qui nous paraît le plus important, devrait être réalisé sous forme de monographies, consacrées à tel produit ou à tel cas. Elles devraient être faites avec le concours (probablement bénévole) des professionnels intéressés (grands producteurs d'automobiles, par exemple) et au moyen d'interviews d'utilisateurs (x). Elles ne devraient pas trop mettre l'accent sur le quantitatif, mais insister sur le qualitatif et l'illustratif. Les faits et les conclusions devraient rencontrer l'adhésion d'un large public, qui en trouverait la confirmation dans sa propre expérience vécue.

En tout état de cause, il subsistera une marge d'incertitude sur la cause initiale. Pourrons-nous jamais savoir si telle amélioration de tel objet est vraiment due au "Marché Commun" ou au progrès de la science, à une nouvelle philosophie de la vie, à l'exode rural, à la modification dans la répartition des revenus, au développement des transports et communications ou même à la compétition avec l'Union Soviétique et avec les Etats-Unis ?

Pourrons-nous savoir si les causes se trouvent dans les articles d'un Traité ou dans la naissance et la consolidation de "l'esprit européen" ? Dans cette dernière hypothèse, nous pourrions être amenés à penser que même des phénomènes antérieurs ou extérieurs au Marché Commun, ont, tout de même, pour cause cet esprit européen, dont la Communauté Economique Européenne n'est qu'un aspect et une étape intermédiaire.

(x) L'enquête menée auprès des consommateurs eux-mêmes (section F) doit être conçue de manière à être utilisable pour l'étude des produits-pilotes retenus.

BIBLIOGRAPHIE

1. J.A. WARTNA : Het prijs effect van de Euromarkt -
Economisch-Statistische Berichten, 8.4.1964.
2. O.C.D.E. Statistiques générales.
3. Nations-Unies: Annuaires de Statistiques des Comptabilités
nationales.
4. Statistiques confidentielles de l'Office Statistique des
Communautés Européennes.
5. Ministère des Finances. S.E.E.F. Les Comptes de la Nation,
1949-1959.

SECTION E.

LES EFFETS DU MARCHÉ COMMUN SUR LES PRIX.

1. INTRODUCTION.

L'examen des effets du Marché Commun sur les prix se justifie pour trois raisons :

- car la stabilisation, et même parfois la diminution des prix, constitue un objectif majeur de la politique économique;

- car le Marché commun peut ralentir la tendance inflationniste.

- et car les consommateurs évaluent généralement leur bien-être en fonction des revenus nominaux et des prix.

Les principaux problèmes à examiner sont :

- a) le mouvement général des prix dans les pays de la C.E.E.;
- b) le rapprochement des prix dans les six pays de la C.E.E.;
- c) les effets sur les prix de biens et services particuliers.

Pour obtenir des résultats significatifs, ces problèmes doivent être étudiés pour chaque pays en particulier; en effet, des données globales contiendraient trop d'influences divergentes pour être valables au point de vue économique.

Les paragraphes suivants dressent un catalogue de problèmes et de méthodes de recherche à utiliser afin d'analyser les effets du Marché commun sur les prix.

2. LE MOUVEMENT GENERAL des PRIX.

Nous nous proposons d'analyser, comme point de départ, le comportement général des prix dans les pays de la C.E.E. pendant la période 1953-1963. Tout au début de cette période, les prix étaient assez stables dans tous les pays considérés, par réaction contre l'inflation prononcée qui suivit immédiatement la guerre de Corée. Depuis 1953, un mouvement de hausse des prix se produisit dans la plupart des pays de la C.E.E. et des pays tiers (qui seront choisis afin de comparer les trends inflationnistes); la France et les Etats-Unis firent exception, les prix n'y augmentant d'une façon importante que depuis 1955/1956.

La période choisie devrait être divisée en deux parties (1953-1958 et 1958-1963); cela permettrait une comparaison du comportement général des prix avant et après la création du Marché commun.

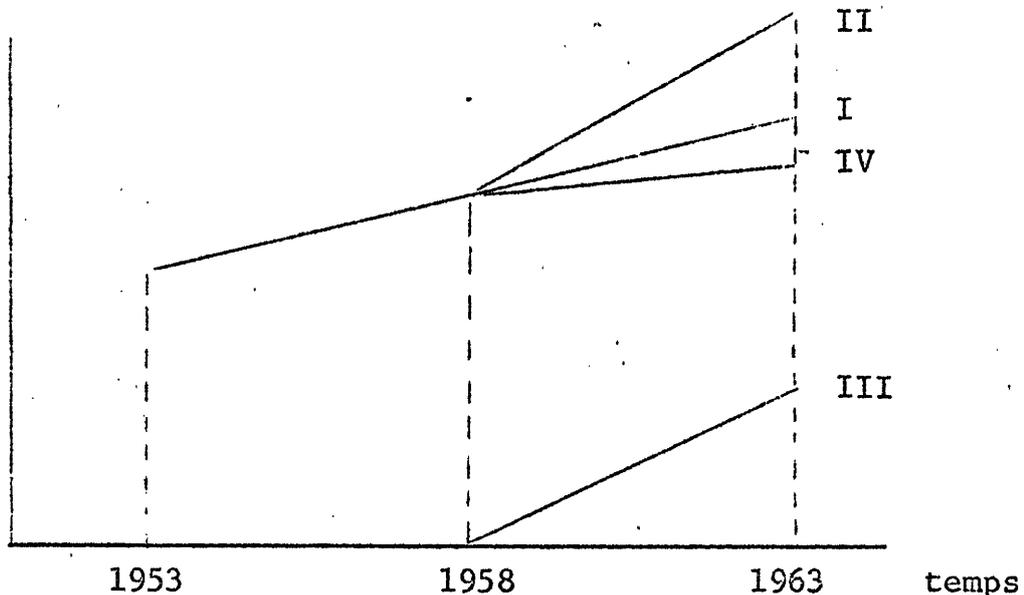
a) Le comportement général des prix de 1953 à 1963.

Les principaux indicateurs suivants de variation de prix totaux doivent être étudiés dans les pays de la C.E.E. et, pour des raisons de comparaison, dans une série de pays tiers industrialisés (Suède, Suisse, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Autriche) :

- a) indice de prix du P.N.B.,
- b) indice de prix de la consommation privée,
- c) indice de prix à la consommation.

Il faudrait ensuite extrapoler les tendances calculées sur les données de 1953 à 1958 pour les années 1958 à 1963. Ces tendances pourraient alors être comparées au mouvement réel des prix, mais la comparaison ne serait pas valable si les mouvements de prix étaient affectés par des composantes cycliques. Pour éliminer celles-ci, il faut faire une hypothèse quant au sens et à l'intensité du cycle. Le graphique ci-dessous illustre la manière d'éliminer les composantes cycliques.

indice de
prix



Les courbes - auxquelles une forme rectiligne a été donnée par souci de simplification - représentent respectivement :

- I : l'extrapolation de la tendance 1953-1958;
- II : l'évolution réelle des prix 1958-1963;
- III : la composante cyclique 1958-1963;
- IV : l'évolution ajustée des prix (II - III) qui peut être comparée à l'extrapolation (I).

b) Analyse et incidence de l'inflation.

Comme approche générale d'analyse des causes des trends d'inflation, nous proposons de distinguer l'inflation par les coûts (effets de push) de l'inflation par la demande (effets de pull). Les caractéristiques de ces deux causes d'inflation peuvent être énoncées comme suit :

1. L'inflation par la demande, a lieu lorsque la demande exerce une pression sur l'offre de biens et de services avec pour résultat que les prix sont "tirés" vers le haut. On doit cependant remarquer que ce mécanisme suppose l'existence de marchés imparfaits;

2. L'inflation par les coûts, d'autre part, est susceptible d'être provoquée par un accroissement indépendant des salaires ou des autres coûts.

Une approche systématique est indiquée par HOLZMAN (a).

La méthode d'analyse que nous suggérons est une technique de comptabilité nationale permettant de repérer les éléments inflationnistes dans les différents facteurs du coût et de la demande sans donner d'explication en termes de cause et d'effet. Cette technique a été utilisée pour analyser les trends d'inflation dans la République fédérale d'Allemagne et peut être employée comme un instrument de diagnostic continu du comportement des prix dans les pays de la C.E.E.

Les concepts de base de cette méthode, tels qu'ils ont été indiqués par GRUNIG et développés par KUEHN (b) sont les suivants :

1. Décomposition du produit intérieur brut en ses composantes afin de rendre possible des investigations détaillées.
2. Déflation du produit intérieur brut à l'aide du trend inflationniste statistiquement établi.
3. Isolement et localisation du trend inflationniste d'après la décomposition indiquée sous 1).
4. Utilisation des procédures (1. à 3) indiquées, tant pour l'optique des dépenses que pour l'optique de la production. Il sera alors possible de déterminer :
 - où l'inflation s'est produite et quelle a été son intensité (concerne l'optique de la production);
 - quels agrégats de consommation ont été affectés par l'inflation (concerne le secteur de la consommation).

(a) Cf bibliographie, nos 1 et 2.

(b) " " , n°s 3 et 4.

Lorsqu'on prend en considération la distinction entre production et dépenses, il est possible d'analyser séparément les inflations par les coûts et par la demande.

Pour analyser l'incidence de l'inflation sur la consommation privée, nous suggérons l'utilisation du tableau 7, ci-dessous.

Les séries chronologiques et les méthodes statistiques suivantes sont requises :

i) Inflation par les coûts :

- P.I.B. à prix courants dans les pays de la C.E.E. (considérer les périodes 1953-58 et 1958-63);
- P.I.B. à prix constants 1953-1963 (l'année de base doit être déterminée suivant les statistiques disponibles dans les pays de la C.E.E.);

(Le P.I.B. sera ventilé en plusieurs secteurs et chaque secteur d'après les divers éléments de coût, tels les salaires, les amortissements, les impôts indirects et les bénéfices pour lesquels des données devraient être établies).

- Inflation des coûts en valeurs absolues et son évolution relative.
- La part, en pourcentage, des salaires, des amortissements, des impôts indirects et des bénéfices dans l'inflation du P.I.B.

ii) Inflation par la demande.

- Dépenses de biens et services à prix courants (ventilées en consommation privée et publique, formation de capital et exportations);
- Idem., à prix constants;
- L'inflation par la demande en valeur absolue et son évolution relative.

iii) Etude détaillée de la tendance inflationniste dans la consommation privée de biens et services.

Le tableau 7, établi par KUEHN, montre la décomposition de la consommation privée et la localisation de la tendance

inflationniste. La consommation privée, en valeur (colonne 1) et en quantité (colonne 2) y est décomposée en grands secteurs. Pour chacun d'eux, l'inflation des prix est exprimée en pourcentages (colonne 3) et en valeur (colonne 4), puis l'inflation en valeur est décomposée en inflations :

- des prix à l'importation,
- les salaires,
- du coût des amortissements (dont le rôle, selon KUEHN, est important, en particulier dans l'agriculture, l'industrie manufacturière, le logement et les transports),
- des impôts indirects,
- des profits.

Des tableaux semblables doivent être établis pour la période 1953-1963 pour chaque pays du Marché commun. En vue d'obtenir des résultats comparables, il serait souhaitable d'utiliser les mêmes tableaux. L'élaboration de ceux-ci dépendra de l'existence de données appropriées dans les six pays.

Tableau 7. Etude détaillée de la tendance inflationniste
dans la consommation privée.

Décomposition de la consommation privée	Va- leurs nomi- nales (1)	Va- leurs réel- les (2)	Indi- ce de prix (3) = $\frac{(1)}{(2)}$	I n f l a t i o n										
				Total (4) = (1) - (2)	Décomposition de (4)									
					en valeurs absolues					en pourcentages				
					Impor- ta- tions	Salai- res	Amor- tisse- ments	Impôts indi- rects	Pro- fits	Impor- ta- tions	Salai- res	Amor- tisse- ments	Impôts indi- rects	Pro- fits
Importations														
Agriculture														
Industrie														
Artisanat														
Energie														
Loyers														
Autres services														
TOTAL														

c) Etude détaillée de l'inflation par les coûts.

Les relations de définition sous-jacentes au système de comptabilité nationale nous donnent seulement une indication sur l'apparition et l'incidence de l'inflation; une explication en termes de cause à effet nécessite l'examen des relations quantitatives entre les diverses tensions s'exerçant dans l'économie du côté des coûts ou de la demande et les effets inflationnistes indiqués ci-dessus.

L'approche suivante est suggérée :

a) examen de la procédure de détermination des salaires dans les six pays de la C.E.E. La relation entre les accroissements de salaires nominaux et réels serait intéressante au point de vue économique. Considérant la possibilité d'un rapprochement des politiques syndicales, le Marché commun pourrait provoquer des effets directs (c);

b) analyse de l'évolution du niveau de l'emploi dans les pays de la C.E.E. en vue de déterminer dans quelle mesure les trends inflationnistes ont été accompagnés de modifications du niveau de l'emploi.

Dans ce contexte, les mouvements internationaux de main-d'oeuvre et les mesures communautaires influençant le marché du travail (2, 15 et 18)*seront très significatives.

d) Etude détaillée de l'inflation par la demande.

L'inflation par la demande est supposée avoir des effets sur les investissements.

Il convient donc d'examiner l'évolution du rapport investissement pour les pays de la C.E.E. et pour certains pays PNB industrialisés ne faisant pas partie du Marché commun (cf section C, paragraphe 4, a).

(c) Cf Bibliographie, nos 5 et 6.

* Les numéros entre parenthèses indiquent les paragraphes de la section B où les mesures sont décrites.

e) Effets directs du Marché commun sur le mouvement des prix.

Nous suggérons une étude séparée des effets du Marché commun qui ne résultent pas des mécanismes de cost-push ou demand-pull considérés ci-dessus.

Il est supposé que, en l'absence de Marché commun, ces effets ne se seraient pas produits ou du moins auraient été beaucoup plus limités.

Les recherches suivantes sont proposées. Elles portent sur les principales mesures de politique économique pouvant affecter les prix :

i) examen de l'effet des mesures de politique économique affectant les dépenses et recettes publiques : subventions aux entreprises, transferts aux particuliers, droits de douane, impôts indirects, soldes budgétaires (1 à 6);

ii) étude détaillée de l'effet de la réduction des droits de douane (3) suivant l'approche indiquée par WARTNA (d). Des séries chronologiques des pourcentages de droits de douane et d'autres taxes devront être établies.

iii) La politique monétaire et du taux de change (8, 9, 10) pourrait avoir influencé les mouvements de prix.

iv) Etude du ralentissement des mouvements inflationnistes dû à la concurrence accrue. En général, le manque de statistiques rendra difficile une étude plus détaillée des effets de celle-ci (e). Les mesures de réglementation de la concurrence (19) pourraient avoir eu des effets psychologiques.

v) Etude de l'effet des préférences accordées aux pays associés sur les prix de certains produits importés de ces pays. L'analyse comparera les prix de ces produits avant et après l'octroi de ces préférences (12, 21).

vi) Les effets du Marché commun sur les prix des produits agricoles ne sont pas encore très importants. Les mesures prises (22) exerceront sans aucun doute une influence dans l'avenir.

(d) Cf bibliographie, n° 7.

(e) " " n° 8.

En analysant le mouvement des prix de produits agricoles particuliers, il sera difficile d'isoler les différentes causes. Il faudra tenir compte des mesures de politique agricole, des effets des conditions climatiques, des fluctuations de prix des biens périssables, etc.

f) Un modèle général explicatif.

Disons enfin qu'un modèle économétrique pourrait être mis au point afin d'expliquer l'évolution du niveau de l'indice des prix de détail dans les cinq pays et d'isoler l'influence du Marché commun sur celle-ci. Ce modèle devra être construit de manière à pouvoir dégager l'effet des mesures de politique économique.

3. Le RAPPROCHEMENT des PRIX ENTRE les SIX PAYS de la C.E.E.

L'analyse ci-dessus concernait les mouvements de prix dans chaque pays en particulier. La synthèse nécessaire pour déterminer l'évolution générale consistait en comparaisons. Une étude détaillée relative à l'analyse de l'évolution simultanée des niveaux généraux de prix est maintenant proposée.

Une analyse des séries chronologiques des indices de prix donnera une idée de l'égalisation des niveaux de prix dans les pays de la C.E.E.

Nous suggérons la comparaison :

- a) des divers indices de la consommation privée déjà donnés au paragraphe II, 2 et
- b) des indices de prix à la consommation.

Selon une méthode indiquée par GILBERT et KRAVIS (f), les séries suivants doivent être réunies et comparées :

- i) évolution des indices de prix du PNB,
- ii) évolution du taux de change officiel,
- iii) évolution du taux de change réel (mise à jour des données de M. GILBERT and Associates (g)).

(f) Cf bibliographie, n° 9.
(g) " " " n° 10.

Cette méthode doit être utilisée pour une étude générale du processus de rapprochement. Elle devrait être étendue à des produits particuliers, principalement à cause de l'imperfection des comparaisons internationales entre les PNB de divers pays.

Dans le même contexte, un examen des flux d'importation et d'exportation serait également approprié. On pourrait essayer de déterminer dans quelle mesure le rapprochement a été provoqué par un commerce d'exportation accru. A cet effet, il faudra faire une analyse de l'inflation importée.

4. ETUDE DETAILLEE des PRIX de CERTAINS BIENS et SERVICES.

Les méthodes développées dans les paragraphes 2 et 3 devront être utilisées pour l'analyse de l'évolution des prix de biens et services particuliers.

On devra prendre en considération toutes les influences dont nous avons parlé ci-dessus.

La procédure suggérée consiste à examiner l'évolution des prix de ces produits aux différents stades du processus de production et de distribution (prix perçu par le producteur, impôts et droits de douane, marges de distribution, prix payé par le consommateur). L'étude d'un problème essentiel de cette analyse - dans quelle mesure les bénéfices d'une concurrence accrue ont été absorbés par les circuits de distribution - implique cependant l'existence de statistiques non encore disponibles actuellement (h).

Les mouvements de prix des produits envisagés devront être comparés aux trends des indices globaux correspondants. L'effet de prix du Marché commun sera beaucoup plus évident si on analyse le comportement des prix des biens qui font l'objet d'échanges entre les pays de la C.E.E.

L'étude des produits suivants est proposée :

(h) Cf bibliographie, n° 10.

- a) tomates,
- b) pommes,
- c) bière,
- d) crème glacée,
- e) automobiles,
- f) réfrigérateurs,
- g) machines à laver,
- h) un produit textile.

Une étude très détaillée des prix des automobiles devrait être réalisée car il est possible d'obtenir des données précises et complètes à leur sujet. Du fait que les usines et les produits sont relativement peu nombreux, une analyse complète semble possible. L'importance économique de l'industrie automobile justifie qu'on lui porte un intérêt particulier. Les effets du Marché commun peuvent être analysés avec soin : inflation par les coûts, effets de la concurrence accrue et réduction des tarifs. Il serait même possible d'analyser l'influence du Marché commun sur la politique des prix des entreprises privées. Les différences de prix entre les marchés des pays de la C.E.E. pourront également être étudiées.

Par ailleurs, l'étude de produits particuliers facilitera l'analyse du rapprochement des prix en dégagant le rôle de l'inflation importée.

B I B L I O G R A P H I E.

Le mouvement général des prix (paragraphe 2).

- 1) HOLZMAN, F.D. : Inflation : Cost-Push and Demand-Pull, American Economic Review, Vol 50 (1960), p 22 ff
- 2) BRONFENBRENNER, M. and HOLZMAN, F.D. : Survey of Inflation Theory. The American Economic Review, sept. 1963, vol LIII, nr 4.
- 3) GRUNIG, F : Zur Frage der laufenden Bilanzierung der die Preisbewegung beeinflussenden Faktoren, Konjunkturpolitik, Jhrg 4 (1958), p 205 ff.
- 4) KUEHN, A : Zur Messung inflatorischer Wirkungen in der Gesamtwirtschaft, Konjunkturpolitik, Jhrg. 6 (1960), p 6 ff
- 5) FELLNER, W. et al. : The Problem of Rising Prices, OEEC, Paris, 1961, p 281 ff.
- 6) LEISERSON, M.W. : A brief Interpretative Survey of Wage-Price Problems in Europe, in : Study of Employment, Growth and Price Levels, Study Paper, nr 11, Washington 1959.
- 7) WARTNA, J.A. : Het prijs effect van de Euromarkt, Economisch-Statistische Berichten, 8-4 1964.
- 8) Siebter Gesamtbericht der Gemeinschaft, Brussel 1964, pp 110 ff.

Le rapprochement des prix (paragraphe 3).

- 9) GILBERT, M. and KRAVIS, I: An International Comparison of National Products and the Purchasing Power of Currencies, OEEC, Paris 1954.
- 10) GILBERT, M. and Associates, Comparative national products and price levels, O.E.E.C., Paris 1958.

Etude détaillée des prix de certains biens et services (§ 4).

- 11) Die Auswirkungen des Gemeinsamen Marktes auf den Verbrauch: BAG-Nachrichten, n° 1, 1964, p 10 f.

SECTION F.

LE POINT DE VUE DES CONSOMMATEURS.

Outre les analyses proposées dans les sections C, D et E de ce rapport, une enquête auprès des consommateurs eux-mêmes peut être retenue comme méthode d'étude des effets du Marché commun sur les consommateurs. Nous verrons successivement les buts qu'il faut assigner à une telle enquête, le contenu du questionnaire, les facteurs déterminant l'échantillonnage, l'étendue géographique souhaitable et l'interprétation des réponses.

1. LES BUTS d'UNE ENQUETE.

L'enquête doit être conçue à la fois comme une méthode d'étude particulière, utilisable isolément, et comme un élément d'une analyse recourant à d'autres méthodes.

a) L'enquête comme méthode d'étude particulière.

A ce titre, le but de l'enquête auprès des consommateurs est de rechercher, d'une part, les effets du Marché commun sur leur bien-être et d'autre part, la mesure dans laquelle ils estiment que les modifications survenues à leur bien-être depuis 1958 sont dues à l'existence du Marché commun.

Avec la mise en oeuvre progressive du Marché commun, le bien-être des consommateurs des six pays a pu être affecté par l'évolution des divers facteurs mentionnés dans les autres sections de ce rapport, et notamment :

- le revenu nominal (section E)
- le revenu réel (section C)
- l'emploi (section C)
- l'assortiment de biens et services, en général et par catégories (section D)
- la qualité des produits (section D)

- le niveau général des prix (section E)
- les prix des catégories de biens et services (section E).

L'évolution de ces facteurs peut être attribuée à trois types de causes :

- à des causes personnelles étrangères au Marché commun, telles l'âge et la composition de la famille;
- à des causes générales indépendantes du Marché commun, par exemple l'accroissement de la productivité ou l'action des groupes d'intérêt;
- et enfin, à la création même du Marché commun.

Afin d'isoler les effets attribuables à ce dernier, l'enquête doit par conséquent s'efforcer :

- de déterminer, d'une part, les changements dus à des causes personnelles;
- de déterminer, d'autre part, ceux qui sont dus à des causes générales;
- puis, parmi ces derniers, d'évaluer les changements dus, en tout ou en partie, à la mise en oeuvre du Marché commun.

On évite ainsi de poser, sur les effets du Marché commun, des questions directes qui amèneraient des réponses biaisées, essentiellement influencées par la situation politique du moment (a). Il est, en outre, probable que les personnes interrogées ne pourraient pas distinguer les causes générales des changements de leur bien-être; les réponses à des questions directes seraient assez mal fondées.

(a) A sujet de la théorie du phénomène, voir F. LENZ (cf bibliographie, n° 1) et notamment la citation suivante (pp 197-198) :

"Nur wer dem punktuellen Testverfahren seines Kollektivs entspricht, passiert sozusagen die Hollerithmaschine und erhält gesellschaftliche Chancen.

Konformismus bedeutet Anpassung (adjustment, adaptation) an gesellschaftliche Verhältnisse. Er ist somit ein Relationsbegriff, dessen Inhalt durch die konkrete Situation bestimmt wird.

b) L'enquête comme élément d'une analyse recourant à d'autres méthodes.

A cet égard, l'enquête doit pouvoir servir à la fois comme point de départ de certaines des recherches proposées dans les sections C, D et E de ce rapport, et comme moyen de confirmation de leurs résultats.

- i) Conçue comme point de départ, elle doit permettre de déterminer les biens et services pour lesquels les consommateurs ont ressenti des modifications d'assortiment (section D), de qualité (section D) ou de prix (section E). Elle servirait ainsi à orienter le choix des biens et services sur lesquels porteraient les études-pilotes envisagées dans les sections D et E de ce rapport.
- ii) Comme moyen de confirmation, l'enquête doit pouvoir servir de complément :
 - à l'étude des revenus (section C), en recueillant l'opinion de divers groupes sociaux-professionnels et régionaux sur les effets que le Marché commun a exercés sur leurs revenus;
 - à l'étude de la structure de la consommation (section D) en dégagant les modifications de structure ressenties par les consommateurs et les causes qu'ils attribuent à ces modifications;
 - à l'étude des prix (section E), en montrant dans quelle mesure le consommateur a conscience des mouvements généraux des prix, qui affectent son revenu réel, afin d'évaluer l'importance de l'illusion monétaire.

(a) suite de la page 2.

Meinungskonformismus bezeichnet ein Übergehen des individuellen oder Gruppenverhaltens in Gleichförmigkeit und äußerliches Übereinstimmen mit den vorwaltenden Meinungsmächten, ein fügsames Sich-Einordnen des Einzelnen oder der Gruppe gemäß der jeweiligen staatlichen, kirchlichen oder gesellschaftlichen Gesamtsituation und Meinungspolitik.

2. Le CONTENU du QUESTIONNAIRE.

Le questionnaire pourrait être structuré de la façon suivante :

- a) Caractéristiques du ménage (composition, âge, nombre de personnes gagnant leur vie, profession de ces personnes).
- b) Changements de ces caractéristiques depuis 1958.
- c) Evaluation subjective de l'influence de ces changements sur la position économique du foyer, au moyen d'une échelle allant de "amélioration très importante" à "détérioration désastreuse". Une enquête sur ce point est menée de façon continue par l'institut allemand DIVO (b).
- d)- Etablissement objectif de la situation du foyer en 1958 et en 1965 en matière :
 - de revenu nominal,
 - de dépenses et, en particulier, d'achats de biens de consommation durables,
 - de durée et d'emploi des vacances.
- e) Evaluation subjective, à l'aide d'une échelle allant de "amélioration très importante" à "détérioration désastreuse" des changements en matière :
 - de revenu réel,
 - d'assortiment offert dans les magasins (pour diverses catégories de produits),
 - de qualité des produits (pour diverses catégories),
 - de niveau général des prix,
 - de prix de diverses catégories de produits.
- f) Evaluation subjective des effets du Marché commun sur les principaux éléments des paragraphes d) et e) ci-dessus.

(b) Cf bibliographie, n° 2.

Les questions pourraient s'inspirer de celles de l'enquête menée par le Reader's Digest (c) en 1963 (x).

3. L'ECHANTILLONNAGE.

Afin de pouvoir comparer les effets du Marché commun sur les populations des six pays, il sera nécessaire d'envisager des échantillons représentatifs de ces populations. Du point de vue méthodologique, cela implique un échantillon aléatoire.

Un échantillon assez grand permettra d'étudier les diverses catégories d'âge, les diverses catégories de localités et les diverses régions. En outre, il est possible d'étudier plus en détail des groupes spécifiques de la population, tels les diverses catégories socio-professionnelles. Il faudrait sans doute attacher une importance particulière :

- aux agriculteurs, étant donné que les effets du Marché commun peuvent différer suivant le type de culture;
- aux artisans et petits détaillants, qui peuvent être particulièrement affectés par une concurrence accrue;
- aux fonctionnaires, car l'évolution de leurs rémunérations peut être en retard sur celle des prix.

Si l'échantillon national ne comprend pas un nombre suffisant de ménages appartenant à ces catégories, il faudra entreprendre un échantillonnage spécial, en respectant des exigences statistiques rigoureuses.

En principe, l'étude de ces catégories socio-professionnelles permet de considérer l'aspect "producteur" de la personne interrogée; à cette fin, il faudrait établir un questionnaire spécial, variant suivant les professions, qui contiendrait une ventilation des revenus bruts et des coûts de production.

(c) Cf bibliographie, n° 3.

(x) Pourraient notamment être reprises les questions suivantes:

- Pensez-vous que les conditions de vie sont meilleures ou moins bonnes aujourd'hui qu'en 1958 ?
- Avez-vous entendu parler du Marché commun ?
- Dans quel pays la production de (citer une série de produits) est-elle particulièrement bonne ?

Pour chaque groupe de ménages sur lequel on désire des informations, il faut compter un minimum d'environ 200 interviews.

4. L'ETENDUE GEOGRAPHIQUE.

Les personnes interrogées peuvent attribuer au Marché commun des changements qui lui sont étrangers et qui se produisent aussi au-delà des frontières de la Communauté. C'est pourquoi, suivant le principe qui inspire les diverses méthodes d'analyse proposées dans ce rapport, il serait utile de comparer les opinions des habitants des six pays avec celles des habitants de pays tiers. L'enquête devrait donc s'étendre à quelques pays tiers, par exemple : le Royaume-Uni, les pays scandinaves et l'Autriche.

5. L'INTERPRETATION des REPONSES.

L'interprétation des réponses pose le problème de l'élimination des changements de bien-être dus à des causes personnelles. Grâce à la connaissance des changements survenus dans les caractéristiques des ménages (paragraphe 2a & b) et dans leur situation (paragraphe 2 d), on pourra comparer le niveau de bien-être d'un ménage en 1965 avec celui d'un ménage de mêmes caractéristiques en 1958. La difficulté technique, qui résulte du nombre de paramètres, peut se résoudre sans grande difficulté. Les ménages disparus entre 1958 et 1965 échappent évidemment à l'enquête; mais on peut supposer que l'erreur due à cette imperfection est minime.

BIBLIOGRAPHIE.

1. F. LENZ, Werden und Wesen der öffentlichen Meinung, Munich 1956.
2. DIVO Pressedienst, DIVO, Franckfort.
3. Products and People. The Reader's Digest European Surveys, The Reader's Digest Association Limited, London, 1963.
4. U.W. KITZINGER : The New Europeans, A commentary on Products and People, The Reader's Digest Association Ltd, London 1963.
5. L'opinion publique et l'Europe des Six, Enquête du groupe GALLUP International. Sondages, Revue française de l'Opinion publique, n° 1, 1963, Paris.

6. CECA. Budgets familiaux des ouvriers de la CECA 1956-1957. Office statistique des Communautés européennes. Statistiques sociales, n° 1, 1960.

---oOo---

APPENDICE - UN MODELE ECONOMETRIQUE SIMPLIFIE ET PROVISOIRE
DESTINE A MESURER LES EFFETS GENERAUX DU MARCHÉ COMMUN SUR
LES ECONOMIES DES SIX (1).

1. Buts du modèle.

Il s'agit de mesurer les effets généraux du Marché commun sur certaines variables fondamentales telles que :

- le taux de croissance du produit national
- le niveau et la structure des investissements dans l'industrie
- la structure de la consommation privée
- le volume des échanges intracommunautaires
- la spécialisation de la production agricole.

Le modèle relie ces grandeurs et quelques autres par des relations économétriques qui reposent exclusivement sur des séries statistiques immédiatement disponibles en Italie, et probablement aussi dans les autres pays de la Communauté.

Les raisonnements suivis s'apparentent à ceux qui sont tenus dans les sections C (effets sur les revenus des ménages) et D (effets sur la structure de la consommation) de cette étude.

(1) Ce modèle doit être considéré comme provisoire aussi longtemps que sa validité n'aura pas été testée.

A cette fin, il faudra d'abord calculer pour chacune des années 1953 à 1963 les paramètres de ces relations. Il se peut que les paramètres soient assez stables au cours de toute la période, mais il est fort possible que les valeurs de plusieurs d'entre eux témoignent d'une évolution régulière à partir de 1959. Dans ce cas, leur évolution pourra être utilisée pour mesurer l'influence du Marché Commun sur les grandeurs figurant dans le modèle.

A cette fin, il faudra, au préalable, vérifier la validité statistique de chaque paramètre et l'efficacité explicative du modèle, pour deux périodes distinctes (avant et après le Marché Commun) : ce qui pourra être fait :

- a) en calculant, d'abord, les équations de tendance des valeurs de chaque paramètre pour deux périodes (par exemple, 1953-58 et 1959-63) ;
- b) en effectuant ensuite deux résolutions rétrospectives du modèle par l'application des valeurs (constantes ou tendanciennes) de chaque paramètre, relatives aux deux périodes afin de vérifier si les valeurs calculées pour chaque variable pour deux années (par exemple 1958 et 1963) ne différeront que dans des limites tolérables des valeurs effectivement enregistrées pour ces années.

Si les résultats de ces tests rétrospectifs sont assez satisfaisants, on pourra utiliser les valeurs, constantes ou tendanciennes, des paramètres au cours de la première période (1953-58), pour calculer, par une nouvelle résolution du modèle, les niveaux que les variables auraient atteints en 1963 en l'absence du Marché Commun. L'influence du Marché Commun sur l'évolution de chaque variable s'obtiendra en comparant les valeurs ainsi obtenues, avec celles effectivement enregistrées en 1963.

2. Allure générale du modèle.

Le modèle comprend

- 24 + 2 m + 3 n équations reliant un même nombre de variables endogènes (m étant le nombre de catégories de produits alimentaires et n le nombre de branches d'activité industrielles).
- 25 + 2 m + 3 n variables endogènes
- 14 + 2 m + 2 n paramètres.

Il peut se subdiviser en cinq sections ou groupes d'équations.

- la première section (A) présente une définition simplifiée des composantes principales des ressources totales disponibles, mettant en évidence l'apport de l'expansion du commerce extérieur (avec l'ensemble des autres pays de la C.E.E. et l'ensemble des Pays Tiers).
- la deuxième section (B) montre comment on-pourrait mesurer les effets de la libre circulation de la main-d'oeuvre entre les Six, sur la productivité générale de l'économie nationale et sur l'écart entre la productivité du secteur agricole et la productivité de l'ensemble de l'économie.

Grâce à un effort supplémentaire d'organisation des données statistiques disponibles sur les structures nationales de la production, de la consommation et du commerce extérieur du secteur agricole, il est aussi possible d'évaluer les paramètres des équations (9 et 10) liant, pour m catégories, la spécialisation de la production de denrées alimentaires à la structure des importations de ces produits en provenance des autres pays de la communauté.

- la troisième section (C) indique comment on pourrait comparer l'évolution du coefficient marginal de capital dans les industries de chaque pays et mesurer l'influence de la compétition entre les Six, sur les investissements industriels et sur la structure des importations de n catégories de produits non-alimentaires.

- la quatrième section (D) a pour but de mettre en évidence l'évolution structurelle des productions nationales (décomposées en 3 catégories), l'évolution des taux de fiscalité indirecte et l'influence de l'accroissement des échanges sur l'importation de services en provenance des autres pays de la C.E.E.

- la cinquième section (E) met en évidence l'évolution de la propension à l'épargne et de la structure de la consommation privée, elle permet aussi de mesurer l'effet de la réduction des écarts entre le taux de croissance de l'économie nationale et celui de l'ensemble des pays de la C.E.E.

L'allure générale du modèle ressort aussi du schéma ci-dessous.

(Production et productivité)

(Consommation)

(Importations)

(En provenance du Marché commun)

(En provenance des pays tiers)

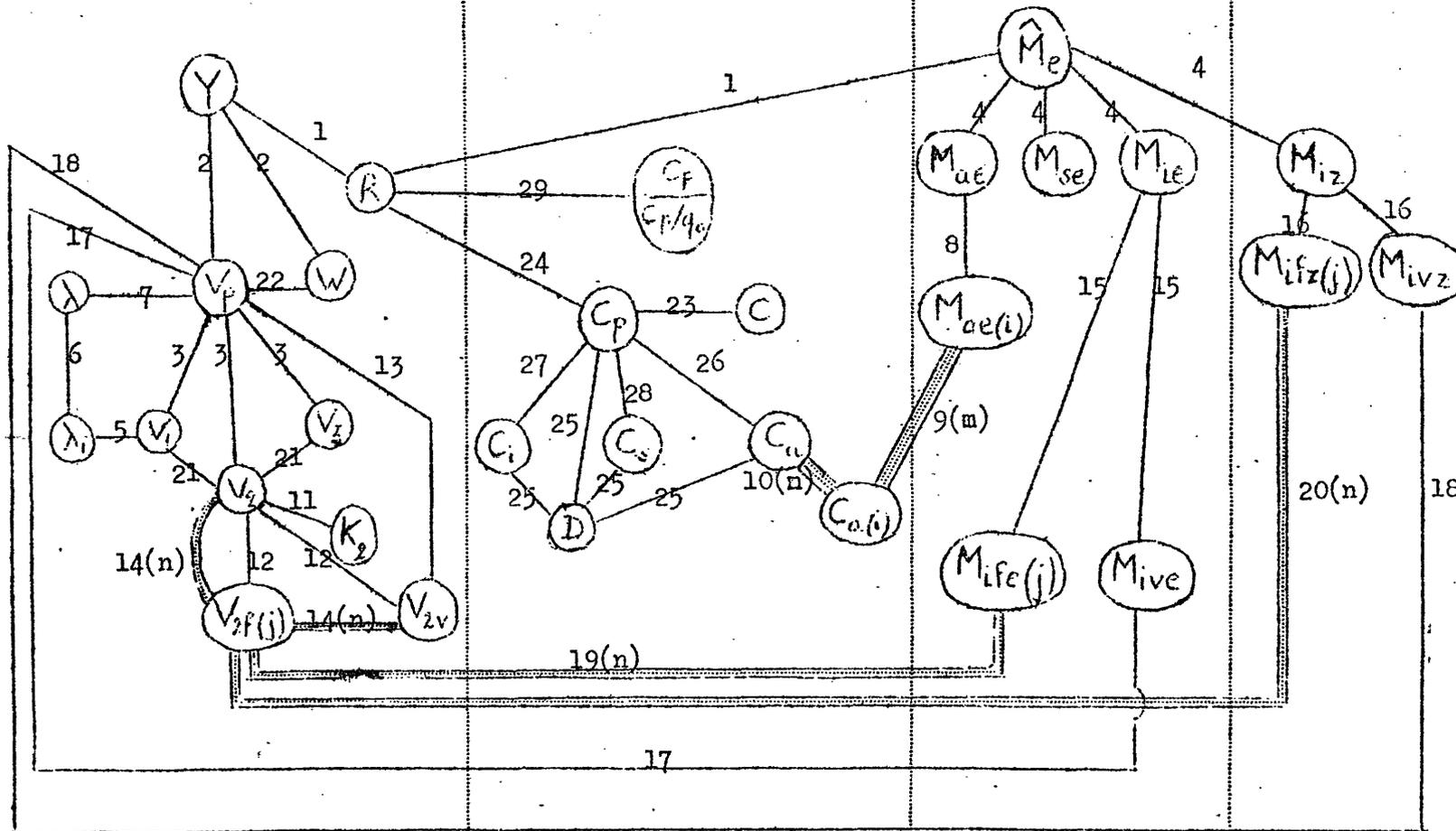


Schéma des relations entre les variables endogènes

3. Remarques sur les symboles utilisés.

- a) Toutes les variables représentant des flux monétaires sont exprimées en prix courants.
- b) Les astérisques indiquent qu'il s'agit d'un taux de croissance annuelle.
- c) Les élasticités de certaines variables endogènes par rapport à d'autres grandeurs sont exprimées d'une manière abrégée, en ce sens que l'on a omis d'y mentionner les dites grandeurs.
- d) Suffixes.

- PRODUITS et BRANCHES

- a = produits alimentaires
- i = produits industriels
- s = services
- 1 = branches d'activité agricoles
- 2 = branches d'activité industrielles
- 3 = branches d'activité tertiaires
- v = branches d'activité mines et énergie
- f = branches d'activité industrielles autres que les mines et l'énergie.

PAYS et SECTEURS

- e = autres pays C.E.E.
- z = pays tiers
- g = gouvernement (administrations publiques)
- l = travail.

4. Les équations du modèle

A) FORMATION DES RESSOURCES TOTALES

Equations	Variables endogènes	Paramètres (à calculer)	Variables exogènes
1 $R = Y + \hat{M}_e + \hat{M}_z$	R = Ressources totales Y = Revenu national brut \hat{M}_e = Importations nettes en provenance des autres pays C.E.E.	Aucun	\hat{M}_z = Importations nettes en provenance des Pays tiers Vg = Valeur ajoutée de l'Administration publique \hat{Y}_{ez} = Revenus nets en provenance de l'étranger
2 $Y = V_p + V_g + \hat{Y}_{ez} + W$	Vp = Valeur ajoutée du secteur privé W = Impôts indirects		VE = Loyers Maz = Importations de produits alimentaires (naturels et transformés) en provenance des Pays tiers.
3 $V_p = V_1 + V_2 + V_3 + V_H$	V ₁ = Valeur ajoutée des branches agricoles V ₂ = <u>Idem</u> , des branches industrielles V ₃ = <u>Idem</u> , des branches tertiaires		Msz = <u>Idem</u> , de services
4 $\hat{M}_e + \hat{M}_z = \left(\begin{array}{l} \text{Mae} + \text{Mie} + \text{Mse} \\ + \text{Maz} + \text{Miz} + \text{MsZ} \\ - \text{Eae} + \text{Eie} + \text{Ese} \\ - \text{Eaz} + \text{Eiz} + \text{EsZ} \end{array} \right)$	Mae = Importations de produits alimentaires (naturels et transformés) en provenance des autres pays C.E.E. Mie = Importations de produits agricoles non alimentaires et de produits industriels en provenance des autres pays C.E.E.		Eae = Exportations de produits alimentaires (naturels et transformés) vers les autres pays C.E.E. Eie = <u>Idem</u> , de produits industriels Ese = <u>Idem</u> , de services Eaz = Exportations de produits alimentaires (naturels et transformés) vers les Pays tiers

Mse = Importations de services en provenance des autres Pays C.E.E.

Miz = Importations de produits agricoles non alimentaires et de produits industriels en provenance des pays tiers.

Eiz = Idem, de produits agricoles non alimentaires et de produits industriels.

Esz = Idem, de services

B) VALEUR AJOUTÉE, PRODUCTIVITÉ ET IMPORTATIONS DU SECTEUR AGRICOLE

Equations	Variables endogènes	Paramètres (à calculer)	Variables exogènes
5 $V_1^x = (1+L_1^x) (1+ \lambda_1^x) - 1$	λ_1 = Productivité du travail dans les branches agricoles	δ_1 = Ecart relatif entre λ et λ_1	L_1 = Emploi dans les branches agricoles
6 $\lambda_1 = (1 - \delta_1)\lambda$	λ = Idem, dans l'ensemble de l'économie	$1-\mu$ = Taux de chômage	N_1 = Force de travail
7 $\lambda^x = \frac{1+ (Vp + Vg)^x}{1+ \left[\mu(N_1 - N_{1e} - N_{1z}) \right]^x} - 1$	$Mae(i)$ = Importations de la catégorie (i) de produits agricoles en provenance des autres pays C.E.E.	$\chi_{Mae(i)}$ = Elasticité de $Mae(i)$ par rapport à : $\frac{(Pa(i):Ca(i))}{(Pae(i):Cae(i))}$	N_{1e} = Emigration (ou immigration) nette vers les autres Pays C.E.E.
	$Ca(i)$ = Valeur (à la ferme) de la consommation de la catégorie (i) de produits alimentaires (produits naturels et transformés)	$\xi_{a(i)}$ = Elasticité de $\frac{Ca(i)}{N}$ par rapport à $\frac{Ca:N}{P_a}$	N_{1z} = Idem, vers les pays tiers
8 $Mae = \sum_{i=1}^n Mae(i)$	Ca = Valeur (aux prix du marché) de la consommation totale de produits alimentaires		$Pa(i)$ = Valeur (à la ferme) de la production de la catégorie (i) de produits alimentaires (produits naturels et transformés)
9 $\hat{Mae}(i) = Mae(i) \frac{(Pa(i):Ca(i))^x}{(Pae(i):Cae(i))^x}$			$Pae(i)$ = Idem, dans les autres pays C.E.E.
10 $\left(\frac{Ca(i)}{N}\right)^x = \xi_{a(i)} \left(\frac{Ca:N}{P_a}\right)^x$			$Cae(i)$ = Valeur (à la forme) de la consommation de la catégorie (i) de produits alimentaires, dans les autres pays C.E.E.
			P_a = Ecart entre la valeur globale aux prix du marché et la valeur globale à la forme des produits alimentaires.
			N = Population présente.

C) VALEUR AJOUTÉE, INVESTISSEMENTS ET IMPORTATIONS DU SECTEUR INDUSTRIEL

Equations	Variables endogènes	Paramètres (à calculer)	Variables exogènes
11 $\Delta K_2 = \beta_2 (V_2 - V_2^0)$	ΔK_2 = Total des investissements bruts dans les branches industrielles (pendant les périodes considérées)	β_2 = Coefficient marginal (brut) de capital	V_2^0 = Valeur ajoutée des branches industrielles au cours de l'année de base.
12 $V_2 = V_{2v} + \sum_{j=1}^n V_{2f}(j)$	V_{2v} = Valeur ajoutée des mines et des branches productrices de sources d'énergie (électricité, gaz, dérivés du pétrole)	ϵ_{2v} = Elasticité de V_{2v} par rapport à V_p	
13 $V_{2v}^x = \epsilon_{2v} V_p^x$		$\epsilon_{2f}(j)$ = Elasticité de $V_{2f}(j)$ par rapport à $(V_2 - V_{2v})$	
14 $V_{2f}(j)^x = \epsilon_{2f}(j) (V_2 - V_{2v})^x$	$V_{2f}(j)$ = Valeur ajoutée des branches manufacturières (sauf sources d'énergie) mais y compris la construction	π_{ive} = Elasticité de M_{ive} , par rapport à V_p	
15 $M_{ive} = M_{ive} + \sum_{j=1}^n M_{ife}(j)$		π_{ivz} = Elasticité de M_{ivz} , par rapport à V_p	$M_{ife}(j)$ = Exportations (de produits manufacturés (sauf produits alimentaires et sources d'énergie), vers les autres Pays C.E.E.
16 $M_{ivz} = M_{ivz} + \sum_{j=1}^n M_{ifz}(j)$	M_{ive} = Importation de matières premières (agricoles et non agricoles) et de sources d'énergie en provenance des autres pays C.E.E.	$\pi_{ife}(j)$ = Elasticité de $M_{ife}(j)$ par rapport à $V_{2f}(j')$ (où j' ne comprend pas les industries de la construction.	
17 $M_{ivz}^x = \pi_{ivz} V_p^x$	M_{ivz} = <u>Idem</u> , en provenance des Pays tiers	M_{ifz} = Elasticité de $M_{ifz}(j)$ - $E_{ifz}(j)$ par rapport à $V_{2f}(j')$	$M_{ifz}(j)$ = <u>Idem</u> , vers les Pays tiers.
18 $M_{ifz}^x = \pi_{ifz} V_p^x$	$M_{ife}(j)$ = Importation de produits manufacturés (sauf sources d'énergie) en provenance des autres pays C.E.E.		

19 $\frac{[Mife(j) - Eife(j)]^x}{= \sqrt{x} Mife(j) V_{2f(j)'}}$	Mifz(j) = <u>Idem</u> , en provenance des Pays tiers		
20 $\frac{[Mifz(j) - Eifz(j)]^x}{= \sqrt{x} Mifz(j) V_{2f(j)'}}$			

D) VALEUR AJOUTÉE ET IMPORTATIONS DU SECTEUR TERTIAIRE ET L'IMPÔTS INDIRECTS

	Equations	Variables endogènes	Paramètres (à calculer)	Variables exogènes
21	$V_3^x = \eta_3 (V_1 + V_2 + V_H)^x$		η_3 = Elasticité de V_3 , par rapport à $(V_1 + V_2 + V_H)$	
22	$W^x = \psi (V_p + V_g)^x$		ψ = Coefficient d'impôts indirects	

E) STRUCTURE DE LA CONSOMMATION PRIVEE

Equations	Variables endogènes	Paramètres (à calculer)	Variables exogènes.
23 $C = C_p + C_g$	C = Consommation totale (aux prix du marché)		C_g = Consommation publique
24 $C_p = \alpha_p (R + T - A)$	C_p = Consommation privée (aux prix du marché) D = Ajustement statistique entre C_p et $(C_a + C_i + C_s)$	α_p = Propension moyenne à la consommation privée	T = Transferts de revenus (aux ménages) A = Amortissements
25 $\frac{D}{N} = \frac{C_p}{N} - \left(\frac{C_a}{N} + \frac{C_i}{N} + \frac{C_s}{N} \right)$	C_i = Consommation privée de produits non alimentaires (aux prix du marché)	ξ_a = Elasticité de $\frac{C_a}{N}$ par rapport à $\frac{C_p}{N}$ ξ_i = Elasticité de $\frac{C_i}{N}$ par rapport à $\frac{C_p}{N}$	$C_p(q_0)$ = Consommation totale (C_p) (aux prix du marché), pondérée suivant la structure de l'année de base (q_0)
26 $\left(\frac{C_a}{N} \right)^x = \xi_a \left(\frac{C_p}{N} \right)^x$	C_s = Consommation privée de services (aux prix du marché).	ξ_s = Elasticité de $\frac{C_s}{N}$ par rapport à $\frac{C_p}{N}$	Ree = Ressources totales dans l'ensemble des Pays CEE.
27 $\left(\frac{C_i}{N} \right)^x = \xi_i \left(\frac{C_p}{N} \right)^x$	$\frac{C_p}{C_p(q_0)}$ = Index composé des variations de structure de la consommation privée.	a = Constante de l'équation 29	
28 $\left(\frac{C_s}{N} \right)^x = \xi_s \left(\frac{C_p}{N} \right)^x$		b = Coefficient de régression entre les variables de l'équation 29	Nee = Population présente dans l'ensemble des Pays C.E.E.

23	$\frac{C_p}{C_p(q_0)} = a+b \left(\frac{R:N}{Ree : Nee} \right)$			
Total	24 + 2 m + 3n	25 + 2 m + 3 n	14 + 2 m + 2 n	25 + 3 m + 2 n

5. Remarques sur certaines équations.

Equations de définition : 1,2,3,4,5,7,8,12,15,16,23,25

Equations de comportement des consommateurs : 10,24,26,27,
28,29

Equations de fonctionnement du système économique :6,9,11,
13,14,17,18,19,20,21,22

Equations de degré supérieur à l'unité : 5,7,9

Equation 22: au besoins W pourrait ne pas frapper Vg

Equation 24 : au besoin l'amortissement A pourrait être
considéré comme proportionnel à K_2 ou à Y .

Equation 25 : cette équation peut être retirée du modèle
si on le souhaite ; elle exprime le fait
que les fonctions de consommation C_a C_i
 C_s ne sont pas nécessairement additives.

Equation 29 : cette équation peut, elle aussi, être retirée
du modèle si on le souhaite.

6. Relations entre le modèle et le corps de l'étude (sections
C et D)

Certaines des équations du modèle peuvent être utilisées
dans les analyses partielles envisagées dans les sections
C et D du rapport.

Section C. Effets sur les revenus des ménages :

§ 3. Explications basées sur l'amélioration de
l'allocation des ressources : équations
17, 18, 19, 20 (lient les importations à la
valeur ajoutée).

§ 4. Explications basées sur l'accélération de la
croissance : équation 11 (lie les investis-
sements à la valeur ajoutée) ;
équations 13, 14 (lient les valeurs ajou-
tées de divers secteurs).

§ 6. Le cas particulier des agriculteurs :
équation 6 (lie la productivité agricole à
la productivité générale).

équation 9 (lie les importations agricoles aux valeurs de la consommation et de la production de produits alimentaires dans le pays et les autres pays membres).

Section D. Effets sur la structure de la consommation.

équation 10 (lie la consommation de chaque catégorie de produits alimentaires à la consommation totale de produits alimentaires).

équations 26,27,28 (lient les consommations de produits alimentaires, de produits non alimentaires et de services à la consommation privée totale).

équation 29 (lie les variations de structure de la consommation privée aux ressources par tête dans le pays et dans les autres pays membres).
